

L'église Saint-Hilaire



TEMPLoux INFOS

MENSUEL - N° 358

3 JUIN 2018

En flânant dans le vieux Temploux

Il y a un peu plus de vingt ans avec Michel Poulain, nous annoncions dans le centième numéro de *Temploux infos* notre intention de présenter "quartier par quartier" les anciennes maisons, les grandes familles y ayant habité, les personnes "célèbres", les surnoms, les brins d'histoire liés à ces personnes et à ces maisons; également, le patrimoine architectural officiel ou non, les activités spécifiques du quartier et les différents métiers. Le but poursuivi, grâce à tout cela, était d'arriver à donner un bon aperçu de la vie quotidienne à Temploux avant la seconde guerre mondiale.

Des dizaines de Temploutois (dont beaucoup sont aujourd'hui disparus) nous ont aidés dans cette initiative; en participant régulièrement à des « réunions d'anciens » où chacun fouillait dans sa mémoire pour raviver ses souvenirs ou en nous procurant photos et documents anciens. Qu'ils soient tous vivement remerciés.

Ce numéro spécial constitue le septantième chapitre de notre flânerie dans le vieux Temploux. Il concerne le monument le plus important de notre village qui vient de connaître une importante rénovation.

Un merci particulier à Jean Bodson, Marie-Aude Laoureux, Christian Laurent (+), Renée Leurquin, Daniel Meynen, Pascal Rase, Frédéric Renaux et le Conseil de fabrique et aux nombreuses personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce numéro spécial.

Jean-Marie Allard



Détail du vitrail n°8 : La Nativité (voir page 17)

L'église Saint-Hilaire de Temploux...

Cet édifice résume bien ma fonction en tant qu'échevin du Patrimoine et des Cultes. Il s'agit là d'un patrimoine historique indéniable du grand Namur. C'est également une des plus belles églises, construite au XVI^e siècle, de la capitale wallonne.

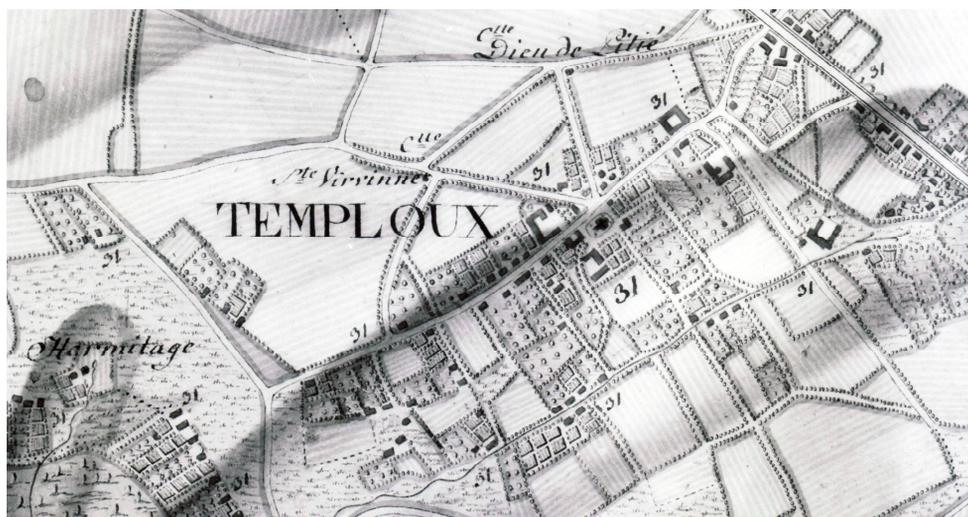
Il était donc naturel de consacrer mes efforts sur le projet de rénovation des lieux. Des efforts que j'ai entamés en 2010. Les travaux consistaient en une rénovation de la charpente et des toitures du chœur, du clocher et des nefs centrales et latérales. Ce n'était pas une mince affaire. Ainsi, le chantier n'a commencé qu'en mai 2016 après l'obtention du certificat de patrimoine en 2014 et du permis d'urbanisme en mai 2015.

Ce dossier était d'autant plus important que l'église Saint-Hilaire est un édifice classé depuis le 18 juin 1946 en ce qui concerne sa tour, son chœur et son transept.

Ajoutons à cela, le fait qu'en octobre 2017, le Ministre wallon du Patrimoine, René Collin, a signé l'arrêté de classement de la nef centrale. Une reconnaissance pour laquelle je m'étais bati u et qui donne encore plus de légitimité à ce dossier.

Je suis aujourd'hui heureux de partager avec vous mon ressenti dans cette préface, par rapport à ce morceau d'histoire qui revit grâce au travail fourni par la Ville de Namur et par l'entreprise en charge des travaux. Des hommes investis : à l'image de M. Jean-Marie Renaux, ancien président de la fabrique d'église qui nous a quittés il y a un an. Rappelons, en guise de conclusion que cette rénovation lui tenait à cœur.

Tanguy Auspert, Échevin du Patrimoine et des Cultes



Extrait de la Carte de Cabinet des Pays-Bas Autrichiens établie par Ferraris dans les années 1770-1777

Chères Temploutoises, chers Temploutois,
Chères paroissiennes, chers paroissiens,

Tout d'abord, nous voudrions remercier *Temploux infos* pour ce numéro exceptionnel et pour tout le travail qu'il a impliqué. Nous remercions aussi la Ville, la Région et tous les intervenants qui ont fait que ces travaux de grande qualité ont pu être réalisés.

Ces gros travaux ont eu pour objectif de remettre en état l'église de notre village, fleuron architectural doté d'une tour romane du XII^e siècle, d'une charpente romane sur la nef principale et d'un chœur de style gothique datant du XVI^e siècle. Ce bâtiment, entièrement classé, trône fièrement au centre de notre village prêt à être transmis, avec son histoire, aux générations futures.

Pour nous tous, aujourd'hui habitants de Temploux, plus qu'un lieu de culte, ce bâtiment public doit être ouvert. Chacun doit pouvoir le visiter, venir y assister à des activités culturelles (expositions, concerts, conférences,...) pour autant que celles-ci soient respectueuses de son affectation de lieu de culte. C'est cet esprit que la Fabrique d'église et la Paroisse s'attacheront à mettre en œuvre dans les années à venir.

Nous commencerons dès le mois de septembre prochain par l'organisation d'une quinzaine avec expositions, visites guidées, concerts de chorales et d'orgue, conférences,... Le programme précis vous sera proposé dans un prochain *Temploux infos*.

À vous maintenant de vous plonger dans l'histoire de notre Paroisse, de notre vie villageoise et de son patrimoine. Bonne lecture !

Frédéric RENAUX
Président du Conseil de fabrique

Freddy MULOPO
Administrateur de la Paroisse

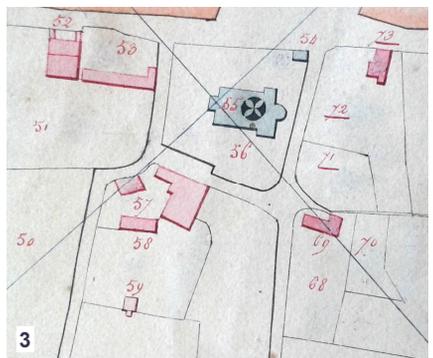


1. Plan de la Commune de Temploux, département Sambre-et-Meuse, arrondissement de Namur, canton de Spy, octobre 1804.

2. Plan géométrique de la Commune de Temploux, (références identiques au n°1).

3. Extrait du Tableau d'Assemblage du Plan Cadastral parcellaire de la Commune de Temploux, Canton de Namur nord, arrondissement et Province de Namur, août 1817.

(Archives de l'Etat Namur)



Un édifice roman et gothique

L'église Saint-Hilaire est un édifice gothique du début du XVI^e siècle, précédé d'une tour romane de plan carré, très remaniée. Celle-ci comporte trois niveaux surmontés d'un clocher ardoisé du XVII^e siècle. Une tourelle d'escalier du XX^e siècle est accolée à sa gauche. Comptant à l'origine trois nefs, l'édifice voit ce nombre porté à cinq en 1910. Avant cela, il fut question de la détruire à deux reprises.

Albert Gilon, ancien chef d'école à Temploux, situe la construction de la première chapelle du village au VIII^e siècle et la construction de l'église Saint-Hilaire par les moines prémontrés de Floreffe au XIII^e siècle¹. Une autre source cite le XII^e siècle pour l'érection de la tour qui sera surélevée à l'époque romane².

L'édifice actuel date du début du XVI^e siècle. La première représentation est un croquis réalisé par Charles de Croÿ³ au tout début du XVII^e siècle : « Le ruisseau des Minias creuse une dépression au sud du village; couvert de champs, de prés et de vergers - et aujourd'hui d'habitations récentes - le terrain s'élève en pente douce jusqu'à l'église Saint-Hilaire, là où commence le plateau. Le peintre a correctement observé ce paysage; en revanche, il y a mal inscrit le sanctuaire, dont il a inversé l'orientation. Saint-Hilaire est très ancien: Temploux était en effet, entré dans le patrimoine foncier de l'abbaye brabançonne de Gembloux dès le X^e siècle. Une église y fut construite, dont il ne subsista qu'une tour romane, plusieurs fois remaniée. Le chœur à trois pans et le pseudo-transept sont du début du XVI^e siècle, le reste de l'édifice est postérieur au passage de l'artiste. »



Vue de Temploux extraite du volume XV de la collection des Albums de Croÿ éditée par le Crédit Communal.

(autorisation 3U110/RG/95-132 - photographe: Pjerpel Rubens, Tielt)

L'auteur poursuit: « Nous voyons ici une très grande église à la mesure de la population et de l'étendue de la paroisse. Temploux, auquel s'ajoutaient Suarlée et quelques écarts, était déjà très habité; en 1585, à l'issue, pourtant, d'une période désastreuse pour lui, on y dénombrait 23 maisons et six "censes". L'édifice est complexe! La lecture en est peu intelligible à cause d'un défaut dans le rendu de la perspective. La tour romane, de plan carré, porte une toiture en pavillon d'où émergent les angles des lucarnes surmontées de pinacles. La nef de quatre travées est haute et éclairée, au-dessus des chapelles latérales, par des fenêtres cintrées. Le chœur, plus bas, est à trois pans, soutenu par des contreforts à présent disparus, délimitant les espaces où s'insèrent les verrières. Un portail surmonté d'un fronton baroque disproportionné donne accès à la première des trois chapelles, toutes à pignon en arc brisé. Pas d'enclos paroissial, mais un jardin planté d'arbres. Au chevet de l'église, une construction à double corps en long, sous bâtière à lucarnes, pour ainsi dire dépourvues de fenêtres. Les "censes" étaient implantées - sauf Boquet - dans les environs immédiats de Saint-Hilaire [...]. » L'auteur termine son commentaire par cette question « Au premier plan, la dernière bataille du loup a-t-elle une valeur de symbole ? »⁴



Carte postale postée au début du xx^e siècle. Avant 1910, l'église n'avait que trois nefs. On remarque le cimetière autour de l'église et la petite maison située au coin de la rue sous l'église. Coll. Musée de Temploux

« Précédée d'une tour romane, l'église de Temploux est un édifice gothique à trois nefs, porté à cinq en 1910 comme l'indique le chronogramme du portail d'entrée. La tour est carrée et a été très remaniée. Trois niveaux de grès renforcés de chaînages en calcaire et surmontés d'un clocher en charpente, ardoisé, du XVII^e siècle. A gauche, une tourelle d'escalier du XX^e siècle. »⁵

« Le chœur à trois pans, précédé d'une travée droite et d'un pseudo-transept ouvert sur des arcades plus anciennes ainsi que l'arc triomphal remontent à la première moitié du XVI^e siècle. Le rez-de-chaussée de la tour est couvert d'une voûte en briques qui conserve un trou de cloches. Une ouverture en plein cintre donne sur la nef principale et ses trois arcades reposant sur des colonnes

à bases octogonales et chapiteaux à crosses, rhabillés en 1910. Recouvertes de plafonds, les nefs se démarquent du chœur et du transept, coiffés d'une charpente ancienne en berceau brisé. ».⁶



Chronogramme du portail :
HILARIO DOCTORE DICATA LABANS REEDIFICATUR - 1910

Classement de l'édifice

En 1946, les trois parties anciennes (tour, chœur et transept) sont classées pour leur valeur archéologique et artistique. L'arrêté de classement⁷ se base sur un rapport de l'archiviste namurois Ferdinand Courtoy rédigé l'année précédente. Pourquoi a-t-il « oublié » la nef centrale du XVI^e siècle qui conserve une étonnante charpente romane (constituée de 19 fermes à chevrons) tout à fait exceptionnelle dans le Namurois ? En janvier 2011, Tanguy Auserp, échevin du patrimoine de la Ville de Namur sollicite le ministre du patrimoine de



Vue intérieure de la charpente romane (en 2017 durant les travaux).
© Bureau d'études de la Ville de Namur

la Région Wallonne pour la requalification du classement de l'église dont les nefs sont exclues. En effet, il s'agit ici d'une des rares charpentes romanes conservées en province de Namur (avec Floreffe, Seilles et Reppe) et un des ensembles romans les plus complets de Wallonie, avec Tournai, Liège (St-Barthélemy), Soignies, Huy (St-Mort), Lessines et Mousty. En décembre 2016⁸, l'administration confirme l'intérêt de conserver les différentes parties du *titif* siècle de l'édifice ; elle considère que les nefs latérales (ajoutées en 1910) font partie intégrante de l'édifice même si elles ne présentent pas un intérêt patrimonial majeur et propose de classer la totalité de l'église de Temploux. Le 17 octobre 2017, le ministre René Collin signe l'arrêté de classement de la « nef centrale de l'église Saint-Hilaire de Temploux, en extension du classement du 18 juin 1946 protégeant la tour, le chœur et le transept ».

Rénovation et travaux

L'église Saint-Hilaire résulte de plusieurs phases de construction depuis l'époque romane jusqu'au XX^e siècle mais son évolution architecturale a en quelque sorte été « gommée » ou « rectifiée » en 1910-1911, lors d'une importante restauration « archéologique » doublée d'un agrandissement sensible des nefs, sous la direction de l'architecte louvaniste Corthouts.

Avant cette restauration, l'édifice présente un aspect un peu disparate : à la tour romane succèdent trois nefs gothiques dotées de nouvelles ouvertures et rhabillées d'un décor stuqué du XVIII^e siècle ; seuls le chœur et ses chapelles latérales (pseudo-transept) présentent encore au dehors leur aspect original de la première moitié du XVI^e siècle, mais le chœur a subi, comme les nefs, un « rhabillage » intérieur en stuc. L'analyse de la charpente du chœur en situe la construction entre 1561 et 1566.

En 1910, l'architecte Corthouts va rétablir « l'unité de style » de l'édifice en privilégiant deux axes : la tour romane (mais avec sa flèche du XVII^e siècle) et le style gothique du reste de l'édifice. La première se voit percée sur l'axe d'un nouveau portail roman portant toutefois un chronogramme (1910) rappelant la restauration de l'édifice. Dans le même temps, les bas-côtés sont intégralement reconstruits et doublés, tandis que les chapiteaux de la nef centrale sont rhabillés des chapiteaux en plâtre d'allure davantage gothique. Les fenêtres du transept et du chœur - qui avaient été modifiées au XVIII^e siècle - sont rétablies dans leur état « originel »⁸.

De nombreux travaux et transformations ont émaillé l'histoire de l'église de Temploux. Les premiers dont nous avons trace se situent en 1770 où le curé Jean-Martial De Cauwer engage une discussion avec le chapitre de Saint-Aubain pour la réédification de l'église.

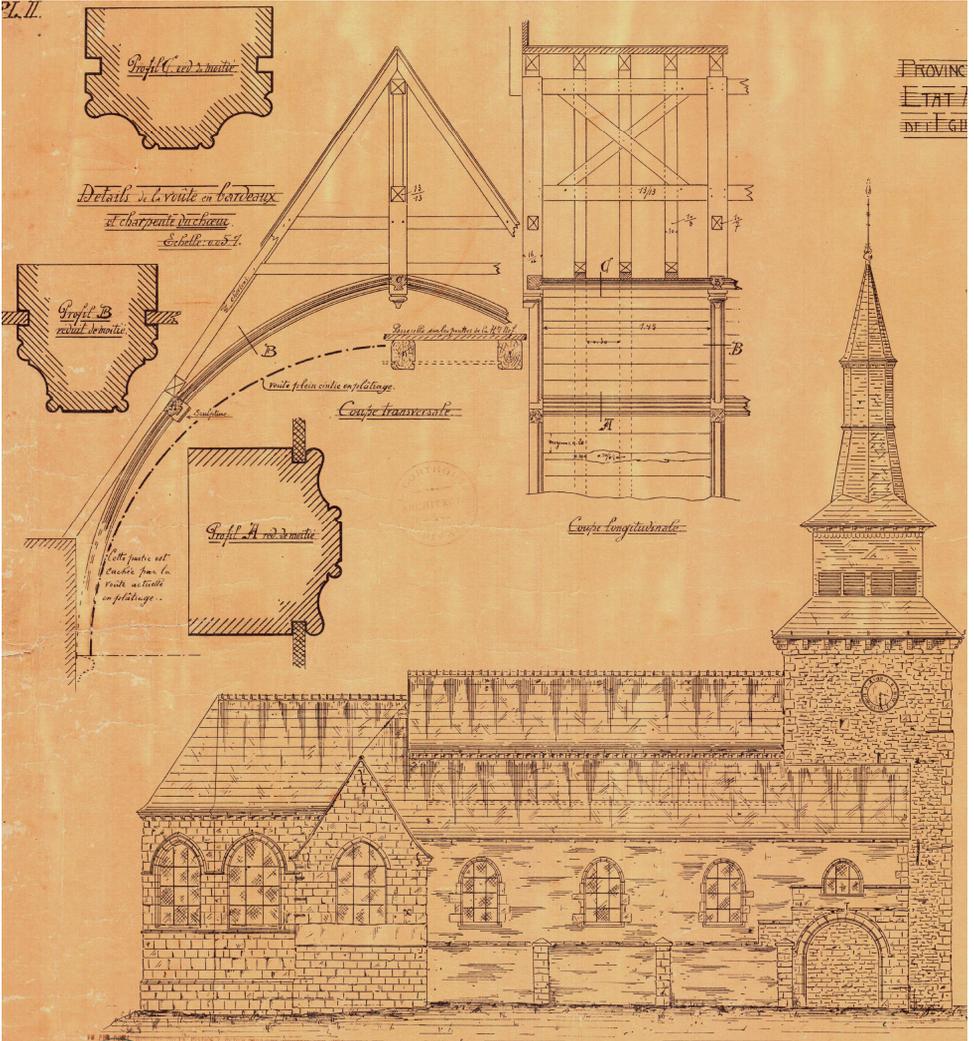
Le curé Raucoux raconte⁹ qu'en 1849, la Commission Royale des monuments trouve l'état de l'église tellement « fâcheux et délabré » qu'elle doit être démolie et remplacée par une nouvelle. Mais revenu une deuxième fois sur les lieux et vu les quelques travaux exécutés d'urgence, les délégués de cette commission reconnaissent qu'au moyen d'une dépense de douze mille francs, cette église peut être rétablie « dans un état solide et satisfaisant ». Les murs de façade sont renouvelés des fondations jusqu'au soubassement des fenêtres, à l'épaisseur d'un demi-mètre à l'intérieur et raffermissent à l'extérieur par des contreforts en pierres de taille. Les toitures de la nef principale, du clocher et de la flèche sont refaites, laties comprises. Une voûte nouvelle en bois est construite sur la grande nef et tous les plafonds, à partir des chapiteaux, sont refaits. Les châssis en fer battus et les vitraux de l'église sont également renouvelés. On restaure le pavement et les boiseries de l'église. Les travaux sont arrêtés parce que les subsides de l'Etat, de la Province et de la commune sont épuisés. Ils ne sont achevés qu'en 1862.

Le même curé Raucoux signale que, dans la nuit du 11 au 12 février 1869, toute l'église fut littéralement ravagée à l'extérieur et en partie à l'intérieur par un gros orage « qui emporta à plusieurs mètres de l'édifice toute la flèche, précipitant la croix de fer sur le toit, brisant tout jusqu'au profond, endommageant fortement le clocher, dépouillant considérablement les toitures de leurs ardoises en plusieurs endroits, brisant et enfonçant les vitres sans épargner l'orgue ». A force d'insister, le curé décide la commune à faire relever la flèche du clocher en 1874 mais ce travail est mal exécuté et la flèche est diminuée d'un mètre cinquante au moins dans sa hauteur.

En 1885, le curé Collard fait appel à la *Jeunesse* de Temploux pour organiser une collecte pour l'achat d'une horloge publique qui sera placée dans la tour par la Manufacture d'horloges de tour

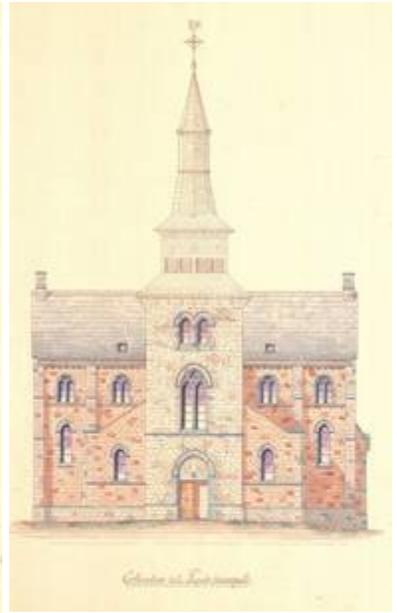
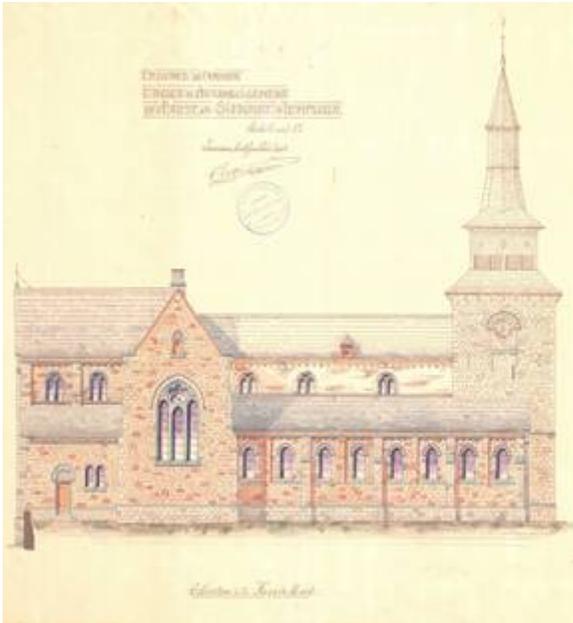
Michiels de Malines. En 1887, il achète chez *Billaux Grossé* à Bruxelles, « un tabernacle coffre fort pour remplacer celui de notre grand autel trop petit, fermant mal et n'offrant aucune sécurité ».

Dès son arrivée en 1902, le curé Masson parle d'une nouvelle église, « l'église existante ne semblant pas digne d'une restauration ». Il fait appel aux paroissiens qui se montrent en général très généreux. L'architecte namurois Van Gheluwe établit un devis mais le bourgmestre Visart et son premier échevin Delchevalerie ne voient pas ces travaux d'un bon œil ; ils trouvent que l'ancienne église est suffisante pour le culte. Ce refus allait envenimer les relations entre le curé et la commune et déboucher sur le remplacement du curé Masson par l'abbé Lardot. Nous en reparlerons



Extrait d'un plan de l'église dressé par l'architecte Corthouts le 8 juin 1910 montrant l'état de l'église (façade nord) avant les travaux d'agrandissement.

Archives de la Paroisse de Tempoux



En juillet 1909, l'architecte Corthouts avait d'abord pensé élargir les deux nefs latérales. Ce projet fut abandonné.
Archives de la Paroisse de Temploux

plus loin dans le chapitre réservé aux curés de la paroisse. Or, il faut utiliser les dons des paroissiens qui exigent un agrandissement de l'église ; il est donc décidé « de procéder à l'élargissement de l'église dans sa restauration. » On pense d'abord à élargir les deux nefs latérales ; ce qui s'avère impossible. On passe donc au projet avec cinq nefs. « La population était plutôt sceptique, persuadée que son église aussi large que longue serait d'une affreuse originalité. » C'est l'entrepreneur Deck de Ransart qui réalise les travaux. Un arrêté royal du 7 mai 1911¹⁰, autorise « la restauration et l'agrandissement de l'église de Temploux ». Dans la foulée, l'église est dotée d'un calorifère central, d'un éclairage au gaz et d'une nouvelle soufflerie pour les orgues.

Si, de l'avis du curé Lardot exprimé en 1914, les travaux ne connaissent aucun souci et si la population est fière du résultat, ces travaux ne sont pas terminés car la guerre les ralentit fortement. On trouve trace en 1922 d'un arrêté royal¹¹ octroyant un « subside de 1.325,15 frs à la commune de Temploux pour la restauration de la flèche de la tour monumentale de l'église paroissiale ». Quatre ans plus tard, lorsqu'il arrive à Temploux en 1926, le curé Renier trouve « l'église inachevée » et le conseil communal décide d'en refaire les toitures. Le curé décide aussi de restaurer l'intérieur de l'église (boiseries, marbre des autels, chaire de vérité et bancs de communion). Pour financer ces travaux supplémentaires, le budget disponible à la paroisse n'est pas suffisant. Le curé et le vicaire font du porte à porte ; ils visitent 330 maisons et recueillent une somme rondelette (23.000 frs) mais encore inférieure au devis. Le curé a l'idée d'organiser une fancy-fair. Avec l'aide de Made-moiselle Visart, il met une fête sur pied qui aura lieu le 2 septembre 1928 dans la cour de l'école des filles à l'issue de laquelle il écrit : « la fête fut au-delà de tout ce que je pouvais espérer. Toute la paroisse a secondé son pasteur ». En 1928, un arrêté royal¹² autorise le placement du maître-autel, de deux autels latéraux, des bancs de communion et le remplacement de la chaire de vérité et des lambris du chœur. Les boiseries auraient été réalisées par la menuiserie Davreux de Saint-

Servais¹³ et le maître-autel financé par la famille Visart de Bocarmé.

L'église est consacrée le 29 septembre 1929 par Mgr Heylen, évêque de Namur. On peut lire dans *Vers L'Avenir* du 4 octobre 1929 :

(...) A cette occasion, les paroissiens voulurent faire à leur Evêque une magnifique réception. Sa Grandeur fut accueillie à l'entrée du village par la vaillante harmonie Saint-Hilaire, toujours au poste dans nos fêtes religieuses et patriotiques et par un groupe de cavaliers et de cyclistes pimpants qui lui firent escale jusqu'à l'arrêt du tram. (...) Un cortège imposant conduisit Monseigneur par la rue de l'église jusqu'au presbytère puis à l'église. Les paroissiens avaient réellement rivalisé de zèle pour pavoiser et orner les maisons et les rues. (...) La cérémonie de la consécration de l'église commença à 8 heures. Elle se termina à 11 h. ½ par la grand'messe solennelle, chantée par le chanoine Tharcisius, avec assistance pontificale, au cours de laquelle la chorale se distingua brillamment. (...) Journée inoubliable à laquelle avaient voulu prendre part M. Le vicaire général Debois, M. l'archiprêtre, M. le chanoine Collart, supérieur du Petit Séminaire de Floreffe, M. le chanoine Louyest et un clergé nombreux.

En 1937, on construit la grotte de Notre-Dame de Lourdes dans le fond de l'église ; elle disparaîtra lors des travaux de 1970.

Le 17 mai 1964, l'autel portatif construit par Hubert Grégoire est inauguré. Il est placé au niveau de la chaire de vérité, le banc de communion central fermant l'abside. En février 1965, on achète de nouvelles chaises (toujours en place aujourd'hui) et en décembre 1965, le chauffage à air pulsé est mis en marche.

L'avant-dernière rénovation avait été étudiée par l'abbé Beaufays en 1964. Dès son arrivée en 1967, l'abbé Dahin prend ce projet à bras le corps : décision en 1968, autorisation en 1969 et exécution entre novembre 1970 et avril 1972. Les travaux ont coûté 2.925.946 francs : 77,2 % pour l'architecte, la maçonnerie, les toitures, les peintures, etc. 17,9 % pour la restauration des orgues, 3,7 % pour la création et l'étude esthétique de Louis-Marie Londot et 1,2% pour le mobilier liturgique. Le financement a été rendu possible par des interventions de l'Etat, de la Province et de la commune de Temploux. La fabrique d'église a vendu des terrains et la Paroisse a organisé deux fêtes d'été en 1970 et 1971¹⁴.

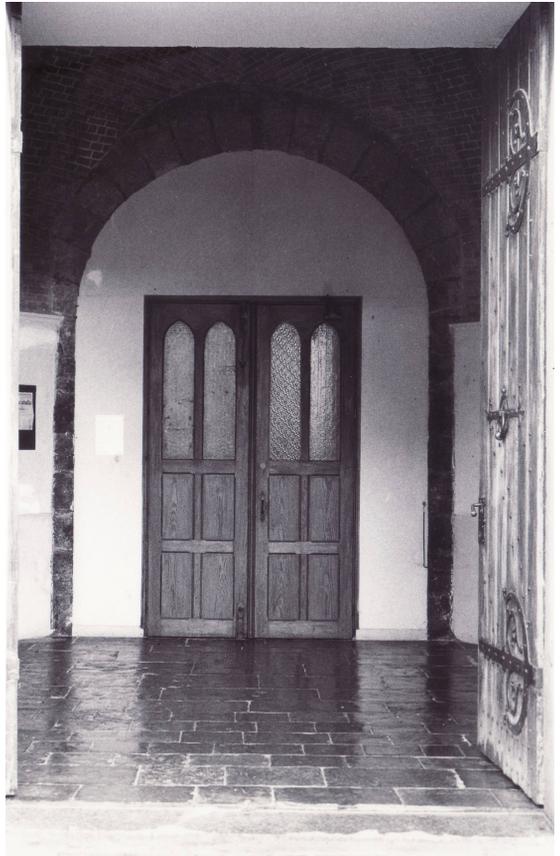


La grotte de Notre-Dame de Lourdes. A gauche la porte d'accès au jubé.

« Les aménagements intérieurs sont réalisés pour une adaptation à la liturgie prônée par le concile Vatican II (notamment la célébration face au peuple) ; ce que l'espace intérieur de l'église (presqu'une grande salle carrée) rend facile. Un emmarchement circulaire pour les lieux liturgiques accueille l'autel provisoire (ou portatif), ce tracé courbe permet de disposer les sièges de l'assemblée en demi-cercle dans la large surface des nefs. La chorale trouve sa place sur un des côtés de l'assemblée avec laquelle elle fait corps. Le buffet d'orgue, sur un nouveau plateau en béton au-

dessus de la porte d'entrée est moins isolé. Cinq fenêtres du fond de l'église ont été pourvues de nouveaux vitraux, « créations non figuratives de Louis Londot, dans une dominante de bleus avec des tons purs et quelques dissonances de roses et de mauve ; leur graphisme délié s'agglutine par endroits dans un jeu de cercles où se concentrent les tons vifs ».¹⁵

Le rez-de-chaussée de la tour est totalement ouvert sur l'espace intérieur par de grandes glaces qui interceptent au minimum la communication avec celui-ci. L'abbé Pierre Dahin a innové en recouvrant le sol des lieux liturgiques de *Duromit* anthracite et le carrelage des nefs d'un tapis du même ton. « Ce recouvrement certainement encore rare dans une église modifie totalement le climat du lieu. Avec l'aménagement liturgique très libre, cette dernière initiative fait ressortir les problèmes actuels de l'église, lieu de culte, appelée à être habitée autrement que traditionnellement, et le besoin d'une liturgie fondamentalement renouvelée, où paroles, gestes et chants retrouveront l'authenticité humaine que notre temps exige. »¹⁶ Aujourd'hui, près d'un demi-siècle plus tard, il n'est pas certain que « les problèmes actuels de l'église » soient résolus.



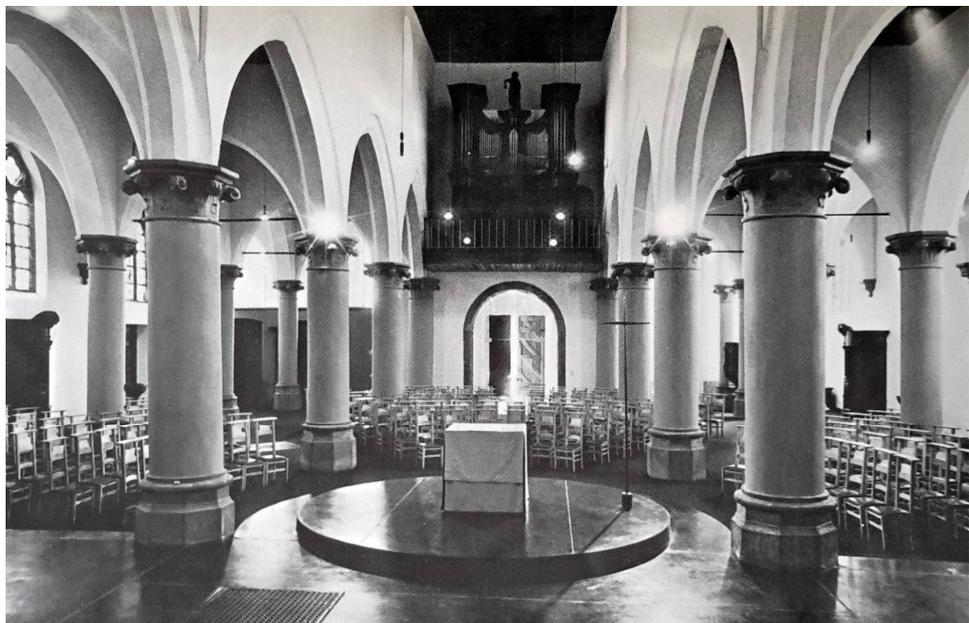
La porte d'entrée intérieure de l'église (avant 1971) a été remplacée par une porte vitrée qui donne une vue d'ensemble de l'espace intérieur de l'église.

Archives de la Paroisse de Temploux



Avant - après. En 1971, l'intérieur de l'église a été l'objet de nombreux aménagements mais la majeure partie du budget a été consacrée aux travaux extérieurs.

Archives de la Paroisse de Temploux

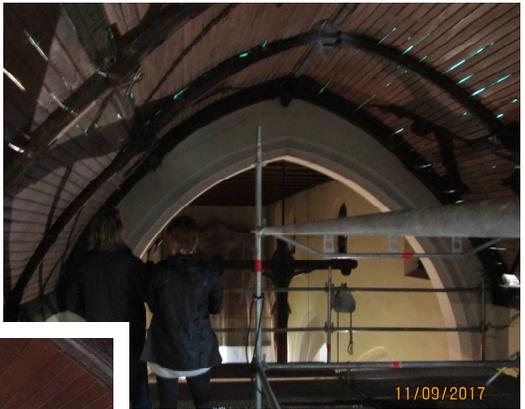


L'intérieur de l'église après les travaux de 1971. L'organisation en hémicycle autour de l'embarquement circulaire était la caractéristique essentielle de l'ensemble. Il a été malheureusement abandonné.

Photos Christine Bastin, Art d'Église, n° 161, 4^e trimestre 1972



Photos
des travaux
2016 - 2018
© Bureau
d'études de
la Ville de Namur





Enfin, les derniers travaux débutent en mai 2016. Le marché est attribué fin 2014 à l'entreprise G&Y Liégeois de Bati ce pour un montant de 961.211,60 € TVAC. Sur proposition du Ministre wallon du patrimoine Maxime Prévot, le gouvernement wallon a dégagé un subside 296.390 € pour ces travaux très importants puisqu'il s'agit de démonter toutes les toitures et charpentes, d'en installer de nouvelles, avec une couverture d'ardoises naturelles, de renouveler les maçonneries de la tour, d'installer de nouveaux abat-sons, de placer un nouveau système pour faire sonner les cloches, de réparer la croix existante et de fournir et poser un escalier avec palier au niveau du clocher¹⁷.

Il n'est pas possible d'effectuer de tels travaux sans tomber sur quelques surprises. Les deux derniers étages de la charpente du clocher doivent être démontés et restaurés dans les ateliers de l'entreprise Lefin à Sprimont. Des dégâts sont constatés dans les boiseries des plafonds à l'intérieur de l'église avec un problème de mэрule au-dessus à gauche de la sortie du chauffage. Probablement due à des infiltrations d'eau venant des toitures, cette mэрule entraîne des travaux à l'intérieur de l'église avec pose d'échafaudages. Dans le foulée, le chauffage est remplacé.

De septembre 2016 à mai 2018, une chapelle provisoire a été aménagée dans l'ancienne salle de gymnastique à côté du presbytère pour les messes dominicales. Les autres cérémonies sont célébrées dans l'église de Suarlée.

Les cloches

C'est apparemment en 1711 que l'église de Temploux acquiert ses premières cloches. La somme venait de la vente d'une terre au lieudit *Tertibut* à Suarlée.

Avant la révolution française, le clocher comprend deux cloches qui, heureusement, ne sont pas confisquées en 1796. Après le concordat, elles sont réinstallées mais la plus importante se fêle en 1818 et l'autre en 1843. On les recoule directement et tout fonctionne sans incident jusqu'en 1869 où la cloche principale se fêle à nouveau. Les paroissiens décident de doter leur église d'une nouvelle sonnerie plus complète au moyen d'une souscription volontaire. Trois nouvelles cloches sont coulées; elles ne sont pas placées dans le clocher mais simplement déposées devant l'église. La fabrique d'église doit donc faire construire la monture et les placer. Cette œuvre qui exige des connaissances spéciales est ratée au point qu'en 1872, on ne peut plus guère les faire sonner tant elles se démantibulent. De plus, le branle irrégulier des cloches disloque le clocher et risque d'en amener la destruction. Une première cloche se fêle et les deux autres sont en mauvais état; elles donnent un son détestable et insuffisant pour l'étendue de la paroisse. Faire refondre la cloche fêlée, recommencer à neuf la monture des trois cloches, reconstruire ou affermir le clocher coûtera des sommes considérables pour n'arriver à aucun résultat satisfaisant. Finalement, l'acquisition de trois nouvelles cloches est décidée moyennant l'échange des quatre anciennes. Le clocher est restauré mais raccourci d'un étage. Les deux grosses cloches sont livrées en 1874 et la petite en 1875. Elles sont bénies par l'évêque de Namur. Le parrain est le Vicomte de Baré de Comogne et la marraine, la comtesse Visart de Boquet¹⁸.

Ces cloches sont enlevées en 1943 par les Allemands pour les fondre et en faire des canons. Pour les dépendre, ils ont pris un câble et descendu les cloches par le trou dans le porche. La veille, les jeunes du village les avaient fait sonner pendant des heures. Les Allemands emportent également les deux canons qui étaient situés de part et d'autres du monument.

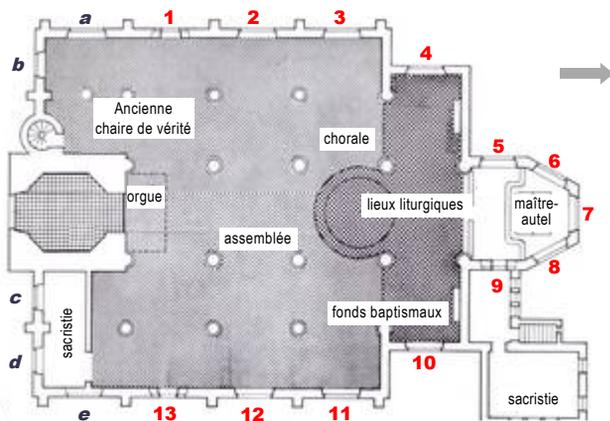
Dans le cadre de la réparation de dommages de guerre, un subside est accordé à la fabrique d'église pour le remplacement des trois cloches volées¹⁹. Elles sont bénies par Mgr Charue le 31 juillet 1949. Les parrains sont Adrien Visart de Bocarmé, Edouard Feraux et Hilaire Delvaux et les marraines, Sophie Delchevalerie, Jeanne Lefert et Marie-Louise Demarcin.

Les vitraux

Les vitraux (1 à 13) et mises en plomb datent pour la plupart de 1910.

En 1971, des créations non figuratives de Louis-Marie Londot ont rempli les fenêtres a à e.

Cet artiste-peintre namurois (1924-2010) était un maître de l'art sacré polychromique, il est influencé par l'Art Pop' et s'est fait remarquer comme vitrailliste de plusieurs églises de Wallonie, en Belgique.





- 1 *Saint Gérard Majella* (rédemptoriste italien) - don de la famille Lombet-Renard.
- 2 *Saint Joseph* - don de la famille Philippart-Sacrez.
- 3 *Sainte Marie* - don du curé de la paroisse.
- 4 *Remise du Scapulaire* - armes d'alliance²⁰ non identifiées - devise : *Deus et caritas*
- 5 *Remise des clés à Saint-Pierre en présence d'un donateur et d'un saint* - devise : « *VELROUX* » (ancien nom de la famille de Baré) - armes d'alliance du vicomte Albert de Baré de Comogne et de la vicomtesse, née Marie-Louise d'Udekem d'Acoz, châtelains des Fosses au début du tit^e siècle.
- 6 *Le Sacré-Cœur* - don de Mademoiselle Thérèse François.
- 7 *Les disciples d'Emmaüs*.
- 8 *La Nativité (l'adoration des bergers)* - don de la famille Bovy-Lanneau
- 9 *La tempête apaisée* - armes de la famille de Bancenel-Champagne, originaire de Franche-Comté (France). M^{elle} Hélène de Bancenel est décédée à Temploux en 1919, âgée de 66 ans ; c'est probablement la donatrice du vitrail.
- 10 *Saint-Hilaire de Poitiers* – don de la famille Davreux-Collard, scène religieuse entourée de deux pots de fleurs.
- 11 *Saint-Hubert* – vitrail de facture plus récente (vers 1920)- armes d'alliance de la famille du vicomte Robert de Baré de Comogne et de Berthe Eichof, princesse de Salm-Kyrburg.
- 12 *Saint François-Xavier* – don de la famille Rosar-François.
- 13 *Sainte-Anne* – don de l'association des mères chrétiennes

Les orgues

Les premières orgues de notre église datent de 1850. « Pour compléter l'ameublement de l'église et concourir par là à la dignité du culte qui contribue à glorifier Dieu, à édifier les fidèles et leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux, il va nous falloir un orgue et des confessionnaux en rapport avec la population de la paroisse formée de Temploux, de Suarlée et des Isnes. » écrit l'abbé Raucoux. Après avoir difficilement rassemblé les fonds nécessaires, l'orgue est solennellement inauguré par Mgr Deheselle le 14 janvier 1850, fête de Saint-Hilaire, patron de l'église de Temploux. « A cette fête, 1400 personnes ou fidèles reçurent la Sainte Communion ».

Les orgues sont complètement rénovées en 1937, inaugurées et bénies par Mgr Heylen le 10 octobre 1937. L'après-midi, un concert réunit notamment Auguste Verrees, organiste à la cathédrale de Namur et Nicolas Materne, organiste paroissial.

En 1971, le projet de descendre l'orgue du jubé pour le replacer dans le transept est vite abandonné. A cette époque, l'instrument est pratiquement « injouable ». Lors de la restauration précédente, les commandes mécaniques avaient été remplacées par des commandes pneumatiques imprécises et fragiles. L'instrument est complètement démonté et transporté dans les ateliers de l'organier Thomas à Francorchamps pour restauration, vérifications et modifications.

Le mobilier

L'intérieur de l'église est riche en mobilier, objets de culte, ornements, etc. Nous ne citerons ici que quelques éléments parmi les plus significatifs²¹.

Le Chœur est orné de belles boiseries du XVIII^e siècle. Il baigne dans une lumière plus sombre que le reste de l'église et forme une entité à part.

Le Maître-autel à retable (XVIII^e siècle) comprend deux niches en bois et est dédié à Saint Hilaire. Le retable en chêne sculpté partiellement doré a été remanié au XX^e siècle. Il est frappé des armes des Visart de Bocarmé possédant le château de Boquet dans la première moitié du XX^e siècle; trois de ses membres furent bourgmestres de Temploux. La table en marbre est du début du XX^e siècle.

Les autels latéraux datent également du XVIII^e siècle. L'un est dédié à Saint-Hilaire et l'autre l'avait été d'abord à Saint-Nicolas et ensuite à la Vierge.

On trouve deux croix remarquables dans l'église. Une grande croix avec les symboles des évangélistes du XIX^e siècle appelée *Christ des missions* était descendue tous les dix ans et transportée dans le village. Auparavant, elle était dans le porche près du bénitier et c'est en 1928 qu'elle a pris sa place actuelle. La seconde croix est réalisée par Philippe Denis, orfèvre et sculpteur à Waterloo en 1971 et placée à côté de l'autel.



Christ en croix appelé *Christ des missions* (posé sur cette photo contre les boiseries du chœur), néo-gothique, bois polychrome.

Coll. Musée de Temploux

Les bancs de communion et la chaire de vérité sont en chêne sculpté et datent du XVIII^e siècle. Un des deux bénitiers date du XVII^e siècle et l'autre du XX^e comme les fonts baptismaux. A l'intérieur



A gauche, le calice offert par Louis XIV (fin XVII^e siècle) en argent avec parties dorées. Au milieu, ostensor-soleil réalisé probablement par le liégeois André-Joseph Buckins avec l'inscription « En mémoire de Jean Pontiane, prêtre et bénéficiaire de cette église 1701 en argent avec parties dorées. A droite, dalle funéraire de Martin Conart, ancien mayeur de Temploux décédé en 1715; elle se trouve dans la sacristie. *Photos Fabienne Debecker*

de l'église sont conservés de nombreux trésors mobiliers et liturgiques, dont une remarquable statue de la Vierge à l'enfant. Une autre statue représente Sainte Catherine, patronne des meuniers ; elle provient du dernier moulin à vent de Temploux qui était situé sur la route de Rhisnes.

En 1872, les familles de Ponty et de Pierpont obtiennent l'érection de tribunes particulières. Elles seront occupées par la suite par les familles de Baré et Visart de Bocarmé ; nous en reparlerons dans le chapitre consacré à la paroisse.

La paroisse de Temploux est propriétaire d'un calice en argent et parties dorées, don de Louis XIV, roi de France en réparation des dommages causés par ses soldats lors du siège de Namur en 1692 ; sur le pied figurent les deux L entrelacés ainsi que son blason avec fleurs de lys. Elle possède également un autre calice en argent doré du XIX^e siècle, un ostensor-soleil et un ciboire en argent du XVIII^e siècle, don du curé Hanzinne avec l'inscription « Dono dedit Hanzinne Pastoris in Temploux ».

Autour de l'église

Le cimetière était situé autour de l'église. En 1577, le cimetière des protestants (conséquence des guerres de religion durant lesquelles d'énormes troupes sont concentrées à Temploux) est établi à l'angle nord du cimetière paroissial, un muret le séparant de celui-ci ; il subsistera jusqu'en 1911. Même si des travaux ont déjà été entrepris en 1832, il a fallu en 1859 « clôturer à neuf le cimetière paroissial dont les vieux murs tombaient en ruines de toute part. Ces nouveaux murs comptent 221 mètres de pourtour et 2,75 mètres d'élévation, fondations comprises ; l'entrée en pierres de taille se ferme par une grille en fer coulé. » En 1907, on crée le nouveau cimetière à la route de Spy ; il est béni dans les premiers mois de 1908. Celui autour de l'église est désaffecté en 1938. La création d'un nouveau cimetière se justifiait par le manque de place dans l'ancien et par les travaux d'agrandissement de l'église en 1910.

Au coin de la place et de la rue sous l'église, il y avait une petite maison qui servait d'école puis de maison vicariale; elle est détruite vers 1831²².

Le monument aux morts et sa profanation en 1921 ont été largement évoqués dans *Temploux infos*.²³

Pierres tombales

- Située d'abord dans la tour, la pierre tombale du curé Forten (1619) a été placée dans le fond de l'église lors des travaux de 1971, comme témoignage de l'ancienneté de la paroisse.
- Encastrée à l'extérieur dans le mur du chœur, une pierre tombale avec Christ en croix et squelette date de 1560. Cette pierre ne commémore personne mais s'adresse au passant, lui rappelant qu'il aura son tour...
- Pierre tombale aux armes de la famille de Ponty : Charles-Frédéric de Ponty (+1835) et son épouse Catherine Detraux.
- Pierre tombale aux armes de la famille de Ponty : Philippe-Louis (frère de Charles-Frédéric) de Ponty (+1826) et son épouse Henriette Desmanet de Biesme - Adélaïde de Ponty et son mari Ferdinand de Thysebaert, leurs fille et gendre.
- Epitaphe d'une famille vers 1575
- Epitaphe du curé Jean Forten 1619
- Dalle de François Son et Catherine Rinson 1626
- Dalle de Martin Conart 1675
- Dalle de Vincent Rosar 1728
- Dalle du curé Grégoire Hanzinne 1741
- Dalle d'Anne-Marie Jacquet 1780
- Dalle de Toussaint Pentville 1781.²⁴



Coll. Musée de Temploux

NOTES

- 1 A. GILON, *Etude sur le village de Temploux* (publication de 1953 sans référence citée à propos de ces renseignements).
- 2 Fiche d'évaluation dans le cadre d'une demande d'ouverture d'une procédure d'extension de classement de l'église de Temploux. SPW, DGO4, Agence wallonne du patrimoine, dossier 92094-CLT-0263-01 - SPW.
- 3 Charles de Croÿ (1560-1612) devient grand bailli du Hainaut en 1593 et ensuite le plus puissant seigneur des Pays-Bas. Vers 1590, il entame la réalisation d'un cartulaire administratif de ses cens et rentes. Les albums couvrant le comté de Namur ont été réalisés en 1604-1605.
- 4 *Albums de Croÿ*. Tome XV. *Comté de Namur II*, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles 1987, p. 171.
- 5 *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t.V. *Arrondissement de Namur*, Liège, 1975, p. 752.
- 6 www.routeyou.com
- 7 Arrêté du Régent du 18.6.1946 : MB 16-17.9.1946, n° 259-260, p. 7713.
- 8 Fiche d'évaluation (cf. note 2).
- 9 Entre 1837 et 1969, les curés ont tenu (plus ou moins régulièrement) un registre sommier où ils transcrivaient les événements marquants de la paroisse ainsi que leurs impressions.
- 10 Arrêté royal du 7 mai 1911, MB 20.05.1911, n° 140, p. 2810.
- 11 Arrêté royal du 13 décembre 1922, MB 24.12.1922, n° 358, p. 8313.
- 12 Arrêté royal du 3 septembre 1928, MB 17-18.9.1928, n° 261-262, p. 3906
- 13 *En flânant dans le vieux Temploux - la rue Visart de Bocarmé*, dans *Temploux infos* n° 331 de janvier 2016, p. 6.
- 14 *Journal Dimanche* 10 décembre 1972
- 15 A. LANOTTE, *Actualisation de l'église de Temploux*, Art d'Eglise, n° 161, 4^e trimestre 1972, p. 339.
- 16 *Ibid.*, p. 340.
- 17 Ces travaux ont été évoqués à plusieurs reprises dans *Temploux infos* (numéros 336, 339, 341, 349, 351).
- 18 I. BERG, *Temploux de 1789 à nos jours*, Ecole normale moyenne, Champion, 1979-1980
- 19 Arrêté du Ministère des Travaux publics du 11 mai 1948, MB 2.7.1948, n° 184, p. 5369.
- 20 Les armes d'alliance sont celles que les familles ajoutent aux leurs pour faire connaître les alliances par mariage ; elles sont généralement disposées côte à côte ou inclinées l'une vers l'autre.
- 21 D. SOUMEYN-SCHMITT, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique, Province de Namur, Canton de Namur I*, Min. de la Communauté française, Bruxelles, 1982.
- 22 *En flânant dans le vieux Temploux - la place Jacques Madelin* dans *Temploux infos*, n° 329 de novembre 2015, p. 8.
- 23 Voir *Temploux infos* - le monument : n° 126 de septembre 1997 et 340 de novembre 2016 - la profanation n°s 109, 110 et 111 de mars, avril et mai 1996.
- 24 H. KOCKEROLS, *Monuments funéraires en pays mosan* - arrondissement de Namur - 2001.

La paroisse

Une des plus anciennes de la région, la paroisse de Temploux a rassemblé durant plusieurs années celles de Suarlée et d'Isnes-Sauvage. Depuis 2016, Temploux et Suarlée ont le même desservant...

L'origine de la paroisse remonte vraisemblablement à la période carolingienne. Ce n'est cependant qu'au X^e siècle qu'apparaît le nom du village de Temploux en tant que communauté chrétienne¹. Vers 987, Notger, évêque de Liège, donne à l'abbaye de Gembloux le village de Temploux et une vigne à Namur². Le 9 juillet 1196, le pape Célestin III lui confirme le cens³ de Temploux avec ses trois plaids⁴ généraux⁵. Temploux entre donc dans le patrimoine foncier de l'abbaye brabançonne de Gembloux dès le X^e siècle. Une église y est construite et dédiée à Saint-Hilaire.

En avril 1202, Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut achète à son frère Philippe de Namur, 20 muids d'épeautre à prendre annuellement sur la dîme⁶ de Temploux ; il fait donation de cette rente à l'abbaye de Salzinnes. Cette donation est confirmée en 1207 par Philippe le Noble, comte de Namur et en 1209 par Hugues de Pierrepont, évêque de Liège.

Un acte de Philippe le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1212), daté de 1211, fait don de la dîme de Temploux à la collégiale Saint-Aubain à Namur et aux religieuses du monastère de Salzinnes. En 1232, le chapitre de Saint-Aubain détient définitivement le droit de patronage sur l'église de Temploux⁷.

Comme signalé plus haut, il est vraisemblable que l'église de Temploux a été érigée par les moines de l'abbaye de Floreffe. Ces religieux possèdent certains biens à Temploux et en 1302, Jean, comte de Namur, échange, au profit de l'abbaye de Floreffe, une parcelle de cinq bonniers située au Fayt contre une portion de même importance située dans le bois de Marche-les-Dames.

L'église de Temploux étant une église entière⁸, paye l'intégralité de la taxe « obsonium et cathedraticum » due à l'évêché, à l'archidiacre et au doyen. En 1555, cette taxe représente 6 muids d'avoine et 12 setiers d'épeautre.

Du VII^e au, XVI^e siècle, nos contrées relèvent de deux métropoles : Cologne et Reims. L'évêché de Tongres-Liège dépend de Cologne ; il est divisé en archidiaconés et en doyennés. Temploux appartient à l'archidiaconé de Namur.

Le 12 mai 1559, à la demande du roi d'Espagne Philippe II, le pape Paul IV modifie complètement les circonscriptions ecclésiastiques par l'érection de huit nouveaux diocèses dans les Pays-Bas. C'est de cette époque que date le diocèse de Namur dont la juridiction spirituelle s'étend au comté de Namur en 1562 et au Brabant-Wallon en 1565. Temploux en fait dorénavant partie.

Des mesures

Bonnier : ancienne unité de mesure de surface (environ un hectare).

Muid et setier : ancienne mesure de capacité pour les grains et autres matières sèches.

Journal : ancienne mesure agraire représentant la superficie qu'un paysan pouvait labourer en une journée

Verge : ancienne unité de surface correspondant, dans la partie francophone du pays à 436 m²

Les Temploutois et la paroisse souffrent des guerres

En 1578, lors des guerres de religion, l'armée des Etats après avoir campé à Gembloux, gagne Temploux où la maladie la décime⁹. C'est de cette période que date le cimetière dit des Protestants établi à l'angle nord du cimetière paroissial et qui subsiste jusqu'en 1911. L'église est-elle pillée alors ? Il est permis de le supposer car le curé Forten trouve le presbytère ravagé et est obligé de vendre son patrimoine pour rebâtir la cure et constituer un douaire capable de subvenir aux besoins du culte



Sur cette photo prise au XIX^e siècle, on remarque le cimetière autour de l'église. A la droite de la maison vicariale, on distingue un muret qui servait de séparation d'avec le cimetière des Protestants situé à l'arrière de cette maison.

De 1690 à 1696, la paroisse est sans curé. Cette époque coïncide avec la guerre de la Ligue d'Augsbourg et les deux sièges de Namur par Louis XIV en 1692 et par les Alliés, commandés par Guillaume, roi d'Angleterre et Stadhouder de Hollande en 1695. Il est possible que beaucoup d'habitants cherchent refuge ailleurs car la contrée est ravagée tant par les Alliés que par les troupes françaises. Les cloches considérées déjà comme butin de guerre, sont enlevées par les Français. L'église est pillée et les ornements détruits ou volés. A la fin de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV tente d'atténuer les désastres causés aux églises en faisant don d'ornements destinés à remplacer ceux qui ont été détruits ou pillés par ses troupes. Dans l'inventaire dressé par G. Hanzinne en 1723, on trouve notamment un calice en argent, un devant d'autel blanc et une aube qui viennent du Roy de France (voir page 19).

On peut lire dans un registre ecclésiastique que « le 17 mars 1773, nous avons visité l'église paroissiale de Temploux, dédiée à saint Hilaire ; l'église est entière ; (...) la présentation appartient aux chanoines gradués de notre église cathédrale (...). La plus grande partie de la dîme de cette paroisse revient au chapitre de notre cathédrale ; les autres décimateurs¹¹

Ce n'est pas tellement de la portée politique de ces événements de 1577-1578 dont se souviennent les Temploux mais plutôt des conséquences matérielles durables qu'entraînent pour eux les passages répétés et les cantonnements de troupes amies ou ennemies. Ces années-là, le camp des Etats est installé à Temploux et aux alentours ; celui des Espagnols, à Bouge. C'est l'occasion de rappeler le triste sort que connaissent quasi tous nos villages dans le dernier quart du XVI^e siècle, et plus précisément depuis l'automne et l'hiver de 1577, au cours desquels l'armée des Etats campe dans le baillage à Temploux, jusqu'à la reddition de Bruxelles encore entre leurs mains, en 1585. Entre ces deux dates, des villages pillés et ruinés sont désertés par leurs habitants. C'est notamment le cas de Temploux et Spy.¹⁰

sont l'abbaye de Malonne, le pasteur de Flawinne et le prieuré d'Oignies ; le pasteur du lieu en a aussi une portion. »

A la suite de la Révolution française, de nombreux terrains et bâtiments appartenant aux autorités religieuses sont confisqués et vendus aux enchères publiques. En 1787, la cure de Temploux possédait des terres et des prairies d'une superficie de 27 bonniers 2 journaux. Lors de la vente des biens ecclésiastiques par le gouvernement de la république en 1796, ces terres sont mises aux enchères. Le presbytère n'est pas aliéné par le gouvernement de la République française parce que, lors de la vente, il est occupé par un poste de gendarmerie nationale. Cette occupation dure quatre ans environ.

En 1808, à la signature du Concordat entre Bonaparte et le Saint-Siège, le culte catholique est rétabli à Temploux et notre paroisse fait partie du Diocèse de Namur. Elle est rattachée au Doyenné de Namur en 1837, puis à celui de Saint-Servais en 1958. Depuis 1979, elle fait partie du Secteur de Saint-Servais. En 2011, une "Communauté" de quatre paroisses est créée avec Saint-Servais Sainte-Croix, Belgrade, Flawinne et Temploux.

La paroisse propriétaire

L'état des biens de l'église paroissiale de Temploux, dressé en 1702 par le curé Grégoire Hanzine, mentionne les revenus de la cure en dîmes. Celles-ci s'étendent sur certaines portions de terre labourable, maisons, pachs, jardins, etc., qui sont spécifiés dans l'état des biens du chapitre de Saint-Aubain, collecteur et décimateur de l'église Saint-Hilaire à Temploux. Les terres appartenant à la cure de Temploux comprennent treize bonniers et demi. Elle possède également les terres des pauvres, que le curé Forten lui a léguées par testament du 23 mai 1619 ; ce qui représente 43 pièces de terre labourable d'une superficie totale de 27 bonniers.

Les autres rentes, tant en grains qu'en argent sont laissées au pasteur pour les nombreux anniversaires. Une partie de ces rentes est destinée à payer le marguillier et l'entretien du luminaire¹².

En janvier 1745, le comte de Fallay, qui possédait le cortil du Lieutenant¹³, cède au curé Pierre-Joseph Flamend trois journaux de terre dont 48 verges contiguës au jardin et à la cour de la cure en échange d'une rente de 12 setiers. C'est sur ce terrain qu'est bâtie la même année la « grange à la dîme » ; cette grange servira d'école des filles et de maison vicariale au XIX^e siècle. Au siècle dernier, cette grange contigüe au presbytère est transformée pour devenir la salle des œuvres paroissiales et communales remplacée ensuite par le musée et enfin par la salle de gymnastique de l'école communale. Durant les derniers travaux de rénovation de l'église entre 2016 et 2018, elle a été aménagée en chapelle.

Le 21 octobre 1753, l'assemblée générale de la communauté décide de construire une maison pour le vicaire. Il est d'abord question de réédifier l'ancienne maison bâtie située au coin du cimetière mais qui n'a « point de jardin annexé à cette maison ni d'écurie pour y tenir une vache ou deux qui sont les douceurs de la campagne ». Un accord est conclu avec l'héritier du comte de Fallay pour l'échange du terrain nécessaire et la maison vicariale est bâtie contre la grange à la dîme.

Vers 1840, le curé Raucoux écrit : « Le 8 février 1796, le maire Rosar dit que le curé de Temploux ne possède qu'environ 27 bonniers de terre en 43 pièces (une moitié de mauvais terrain, un quart médiocre et un quart bon). Ces biens sont aliénés par la République. L'Eglise de Temploux est dépouillée de ces 27 bonniers ».

Cette période est fort troublée. En juillet 1814, des objets provenant du culte sont volés : un calice, une patène et une cuiller en argent. En 1833, le Conseil de fabrique demande alors une aide de l'Etat pour le paiement du vicaire qui assiste le curé. En effet, la paroisse comprend 1750 habi-

tants ; comme le curé est âgé de 77 ans, c'est le vicaire qui effectue tous les déplacements pour administrer les sacrements aux infirmes et aux malades ; le vicaire rend donc un service qui doit être payé par la paroisse mais les fonds de celle-ci sont destinés aux réparations aux bâtiments.

Temploux, Suarlée et les Isnes

Avant le concordat de 1802, la paroisse est formée de deux villages, Temploux et Suarlée. La nouvelle circonscription prescrite par le Concordat comprend un troisième village, celui d'Isnes-Sauvage, qui autrefois dépendait de la paroisse de Saint-Denis. Dès 1804, ces trois villages ne formant plus qu'une seule paroisse, voient se frayer sur leur territoire des piedsentes ou raccourcis appelés depuis « chemins de messe ».

Jusqu'à la création de la paroisse et la construction de l'église en 1859, Isnes-les Dames a toujours dépendu de Bossière et Isnes-Sauvage, qui était fort modeste, dépendait sous l'ancien régime de Saint-Denis et de 1804 à 1859 de Temploux. En 1786, l'empereur Joseph II prescrit un recensement des paroisses rurales en vue de leur nouvelle répartition. Les gens des Isnes apportent les précisions suivantes: « Isnes-les-Dames, possédant 185 habitants, relève de la paroisse de Bossière, distante d'une petite lieue. Pour s'y rendre, il faut traverser une grande montagne (!) et un ruisseau qui déborde fort souvent. Isnes Sauvage, comptant 63 habitants, dépend de la paroisse de Saint-Denis, distante d'une forte lieue. L'hiver, le chemin devient impraticable à cause du terrain marécageux. Il existe aux Isnes une chapelle où une messe basse est célébrée le dimanche et les jours de fête, sauf Pâques et en cinq autres circonstances, où il faut se rendre à Temploux. Or, la distance séparant les Isnes de cette localité est d'une forte demi-lieue. Les ravins à traverser sont souvent encombrés par la pluie ou par la neige. Les habitants des Isnes souhaitent la résidence chez eux d'un curé ou du moins d'un chapelain ». Finalement, Les Isnes sont érigés en paroisse par arrêté royal du 14 mars 1859 et par décret épiscopal du 23 juin 1859¹⁴.

Les archives de Suarlée signalent que depuis un temps immémorial, la commune de Suarlée dépendait, au point de vue religieux, de la paroisse de Temploux. Les Suarléens avaient la possibilité d'aller à la messe dans la chapelle Saint-Maternelle construite en 1616 dans la cour de la ferme de la Boverie mais au fil des ans, l'édifice devient insalubre. L'église de Temploux est éloignée et les chemins pour y arriver, en mauvais état. Vers 1851, les autorités locales de Suarlée écrivent à l'évêché pour leur faire part de leur intention d'ériger une église et un cimetière sur un terrain donné par M. de Cartier de Marchienne, le propriétaire du château de la Boverie. Suarlée devient officiellement une paroisse en 1858.

Avant l'érection des deux villages en paroisse, les enfants ayant atteint l'âge de neuf ans étaient obligés pour être admis à faire leur première communion de fréquenter l'école de Temploux, chef-lieu de la paroisse¹⁵.

La fabrique d'église

Au début de l'existence de l'église, c'est l'évêque qui a l'administration des biens du diocèse. Vers le V^e siècle, la création des paroisses rurales entraîne l'établissement d'un patrimoine particulier propre à chaque église paroissiale. Ces biens sont gérés par le curé, sous l'autorité de l'évêque. C'est alors qu'apparaît la fabrique d'église.

Tout ce régime est bouleversé à la Révolution française. Le Concordat de 1801, qui est à la base de

nos fabriques d'église actuelles, est voulu par Napoléon pour assurer la paix religieuse.

Le statut, la tâche, la compétence, la composition et le fonctionnement des fabriques d'église sont essentiellement régis par le décret impérial du 30 décembre 1809, complété par la loi du 4 mars 1870. Le décret impose aux communes d'intervenir en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique mais la loi de 1870 frappe de déchéance les fabriques d'église qui renoncent à déposer leurs budgets et comptes. Mgr Théodore Joseph Gravez, évêque de Namur adresse une circulaire épiscopale aux membres des Conseils de fabrique :

« Une nouvelle loi a été portée cette année sur l'administration des fabriques d'église. Nous avons dû nous demander s'il nous serait permis de concevoir à son exécution et ce n'est qu'après un long et mûr examen que notre résolution à cet égard a été prise. C'est un principe incontestable que l'Eglise a la propriété et l'administration de ses biens et que l'autorité civile ne peut de son propre chef ni disposer de ces biens ni s'ingérer dans leur administration sans se rendre coupable d'une usurpation sacrilège. (...) Dans les paroisses, les Conseils de fabrique gèrent le temporel du culte mais leur autorité véritable procède, non pas de la loi, mais de l'église qui les approuve. Le gouvernement impérial a porté en 1809 un décret relatif à l'administration des fabriques. Ce décret conserve encore force de loi, non parce qu'il procédait d'une autorité compétente puisque le pouvoir civil est radicalement incompétent en cette matière, mais parce que ce décret, respectant au moins dans les points essentiels les droits de l'Eglise, a été accepté par Elle. C'est ce décret qui vient d'être modifié sans notre concours. Avant de l'accepter et de vous autoriser à vous y conformer, nous avons dû examiner s'il ne blessait pas les droits essentiels de l'autorité religieuse. Nous avons pu constater que les principes du décret de 1809 étaient maintenus, que l'évêque conservait le droit d'approuver les articles du budget, qu'à la vérité une nouvelle autorité devait intervenir dans l'approbation de certains articles du budget mais que ce droit n'avait été réclamé qu'en vertu de l'obligation imposée aux caisses publiques de suppléer à l'insuffisance des fabriques que par conséquent c'était plutôt un contrôle financier qu'un acte d'administration proprement dite. En conséquence, nous avons décidé de concert avec tous nos vénérables collègues de Belgique que nous autoriserions les fabriques de notre diocèse à se soumettre à la nouvelle loi. » (...) La circulaire précise ensuite que cela ne vaut que pour les fabriques qui reçoivent des subsides de la commune. « Quant à celles qui se croient suffisamment dotées pour ne jamais avoir besoin de subsides, nous ne leur permettons pas de se soustraire elles-mêmes à la loi ; nous exigeons qu'elle réclament au préalable notre autorisation. »

(s) *Théodore Joseph, Evêque de Namur - Rome, le 9 mai 1870*

Actuellement, les fabriques d'église sont des institutions publiques, au même titre qu'une commune ou un CPAS. Elles sont soumises à une double autorité de tutelle : d'une

Les fabriciens

Au tout début du ^{titi}siècle, le premier Bureau des marguilliers (issu du Conseil de Fabrique) était composé de Philippe de Ponty, seigneur de Temploux et Suarlée, Noël Marchal et Hilaire Doumont.

Depuis 1872, les **présidents** du Conseil de fabrique: Pierre Delchevalerie en 1872, Paul Sacrez en 1892, Josué Thirifays en 1904, Edouard Feraux en 1927, Joseph Gilson en 1953, Jean Allard en 1963, Jean-Marie Renaux en 1996 et Frédéric Renaux depuis 2016.

Les **secrétaires**: Jean-Joseph Delchevalerie en 1872 – 1903), le curé Alphonse Masson en 1903, le curé Eusèbe Lardot en 1907, le curé Fernand Renier en 1927, le curé Marcel Dropsy en 1942, le curé Maurice Dricot en 1950, le curé Albert Beaufays en 1963, le curé Pierre Dahin en 1967, Charles Delvaux (de la chaussée) en 1967, le curé Auguste Hiernaux en 1973, Louis Martin en 1977, Jean-Marie Renaux en 1993 et Fanny Virlée depuis 1996.

Les **trésoriers**: Jean-Baptiste Bovy en 1872, Arthur Motus en 1897, Vital Philippart en 1907, Joseph Gilson en 1927, Ernest Demarcin en 1953, Hilaire Delvaux en 1968 et successivement depuis 1997, Louis Martin, Jean H Mangez, Michel Vandersmissen et Léon Baes.

part celle de la Commune et celle de la Région et d'autre part celle de l'Eglise (archevêché). La loi oblige les communes à couvrir le déficit des fabriques d'églises et établissements assimilés pour les cultes catholique, protestant, israélite et anglican.

La fabrique ne s'occupe pas de payer le curé dont le traitement reste encore versé aujourd'hui par le pouvoir fédéral (ministère de la Justice), ni de gérer les œuvres de la paroisse ni des missions...

Le Conseil de fabrique se compose de sept membres. Cinq paroissiens cooptés par le Conseil et deux membres de droit (le curé ou le desservant et le bourgmestre ou son représentant).

La fabrique choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier ; actuellement respectivement Frédéric Renaux, Fanny Virlée et Léon Baes. Ils constituent le Bureau des Marguilliers qui est, en quelque sorte l'exécutif du Conseil de fabrique. Les autres membres sont Jean H Mangez et Henri Kneip et les membres de droit Freddy Mulopo et Tanguy Auserp.

Le travail des fabriques est de gérer les aspects matériels du culte. Ce travail peut être plus ou moins lourd selon que la fabrique est ou n'est pas propriétaire de l'église et du presbytère. À Temploux, nous ne sommes propriétaires ni de l'un, ni de l'autre. La Ville est propriétaire et c'est donc elle, à ce titre, qui fut maître de l'ouvrage des gros travaux que nous venons de connaître. Le Conseil de fabrique a plutôt les dépenses d'entretien à sa charge comme les aurait un locataire.

Les finances

A Temploux, le budget ordinaire (2017) est d'environ 37.000 € ; parmi les gros postes : chauffage, eau et électricité, personnel d'entretien, sacristain, chantre et organiste, petites réparations de l'église. La dotation communale est de 76 %. ; les 24% restants proviennent des collectes, des rentes, des loyers...

Le patrimoine de la paroisse de Temploux est constitué principalement des fondations (terrains et somme d'argent placée issue de la revente d'un terrain en grande partie de fondation).

Pour information, la revente d'un bien donné à une fabrique d'église nécessite de nombreuses autorisations de l'Evêché, du SPF Justice et également un arrêté royal pour autoriser la liquidation du bien. C'est ce qui a été fait lors de la revente d'un terrain de Malonne. Il s'agissait d'un morceau enclavé qui a été repris par un promoteur immobilier. Il se trouve à l'emplacement actuel des magasins *Mr.Bricolage* et *Trafic*.

Lorsque le bien ou l'argent est issu de fondation, la fabrique ne peut pas toucher au capital. Les revenus du capital sont utilisés pour faire dire des messes fondées et, parfois, pour l'entretien d'une tombe. C'est le cas pour la fondation Delchevalerie où chaque année 35 euros sont mis de côté pour pouvoir le cas échéant entretenir la tombe de la famille.

Toutes les fondations sont notées dans l'obituaire¹⁶ de la Paroisse. À Temploux, il y a de nombreuses fondations très anciennes. Le revenu de l'argent ou du bien donné à l'époque ayant fortement diminué, il ne peut plus être dit une messe pour chaque fondation. Elles sont alors regroupées. Une messe (basse ou haute) est alors dite pour un ensemble de fondateurs. Pour les fondations datant d'avant le concordat, 52 messes hautes et 69 messes basses devaient être dites. Après 1801, la Paroisse a encore enregistré 42 fondations ; les cinq dernières (en argent) couvrent la période de 1964 à 2003.

La fabrique est propriétaire de huit terrains dont la capacité va de 1 a 60 ca à 1 ha 87 a et possède un compte titres d'un montant de 28.300 euros dont 76,78 % en fondations et 23,22 % en fonds propres. Notons encore que le patrimoine de la fabrique n'a rien à voir avec celui des œuvres paroissiales.

NOTES

- 1 A. GILON, « Histoire de Temploux » dans *Le Guetieur Wallon* nos 1, 2 et 3-1971. Ce chapitre emprunte de nombreux renseignements tirés de ces trois articles.
- 2 G. ROLAND, Recueil des *Chartes de l'abbaye de Gembloux*, Gembloux, Duculot, 1922. « Igitur praeter alia quae illis contulit Notkerus episcopus, villam Templous dictam aecclessiae Gemmelacensi dedit... » (Donc, en plus des autres biens que l'évêque Notger lui a accordés, il a donné à l'église de Gembloux le village dit de Temploux...)
- 3 Cens : redevance annuelle due par le tenancier du seigneur ; elle pouvait être en argent ou en nature.
- 4 Plaid : assemblée politique ou judiciaire.
- 5 Notes de François Jacques (1907-1992) – C'est sur base de ces notes que le chanoine Daniel Meynen a publié le premier volume du Répertoire des églises et chapelles de l'ancien diocèse de Namur (Les Editions Namuroises, 2016). Les notes sur Temploux paraîtront dans le volume 5. Nous remercions le chanoine Meynen de nous avoir donné accès aux notes sur notre village qui ont été largement utilisées pour la rédaction de ce chapitre.
- 6 Dîme : redevance (en principe dixième partie) exigée par l'Église pour assurer l'entretien des prêtres desservants ; principalement des produits de la terre et de l'élevage.
- 7 Archives de l'Etat à Namur (AEN), 1232 - Dans le cartulaire du chapitre de Saint-Aubain : « Arbitrium de patronatu ecclesie de Templous » (Décision à propos du droit de patronage sur l'église de Temploux). Le droit de patronage permet à celui qui a fondé une église et à ses héritiers de disposer de ses revenus (des dîmes).
- 8 Les paroisses, sous l'Ancien Régime, et depuis le haut Moyen Âge, sont divisées selon la dîme qu'elles paient à leur fondateur. Celui qui a fondé une paroisse a pour charge de bâtir une église et veiller à son entretien. Il doit aussi pourvoir à la subsistance d'un prêtre nommé par l'évêque. Il trouve alors les fonds nécessaires à tout cela dans le revenu de la dîme, c'est-à-dire le dixième des revenus de la paroisse. Chaque personne habitant le lieu en question doit payer une taxe annuelle, comme nos impôts, mais équivalent au dixième de ses revenus. Selon leur importance, les paroisses sont divisées en "entières", qui paient 100 % de la dîme, en "médianes", qui paient 50 % de la dîme, et en "quarte-chapelles", qui paient 25 % de la dîme.
- 9 NAMECHE L., *La ville et le comté de Gembloux*, Gembloux, Duculot, 1922.
- 10 *Albums de Croÿ*. Tome XIV. Comté de Namur I, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles 1985, p. 13 et Tome XV. op.cit. p.25.
- 11 Le décimateur est celui qui avait le droit de lever la dîme ecclésiastique dans une paroisse.
- 12 *En flânant dans le Vieux Temploux - La rue des rys* dans *Temploux infos* n° 310, p. 5.
- 13 Le cortil du Lieutenant Bailly de Fleurus est l'actuel n° 4 de la rue Lt-Cl Manietie. *En flânant dans le Vieux Temploux - La rue Manietie* dans *Temploux infos* n°270 de juillet 2010, p. 8.
- 14 www.isnes.net
- 15 A. GILON, *Esquisses historiques, anecdotiques et folkloriques sur le village de Temploux* (publication de 1954)
- 16 Registre reprenant le nom des fondateurs ou des personnes pour qui on doit acquitter les fondations, les charges établies par les fondateurs (ce sont surtout des messes), la dotation en capital ou en immeubles et le revenu annuel engendré par ces fondations.

La pratique religieuse

Si aujourd'hui, il y a de moins en moins de pratiquants, la religion a occupé une place importante dans la vie des Temploulois durant plusieurs siècles. Ce chapitre est le condensé de nombreux témoignages qui nous racontent cette « vie religieuse » à la fin du XIX^e siècle et durant une bonne partie du XX^e siècle.

La messe

Le dimanche, la messe basse a lieu à 7 heures 30 ou 8 heures, la grand-messe à 10 heures et les vêpres ou saluts dans l'après-midi. Les plus âgés et les femmes (qui devaient « faire à dîner ») fréquentent la messe basse. On peut y communier à jeun (depuis minuit), la communion est donnée deux fois: au début de la messe et au moment habituel de la communion. C'est en juillet 1958 que la communion est donnée pour la première fois à la grand-messe.

Pour communier, les paroissiens s'avancent et viennent s'agenouiller sur les bancs de communion ornés de jolies nappes brodées. Jusqu'en 1964, les enfants sont assis sur des bancs derrière lesquels se trouvent les instituteurs et institutrices. Derrière le banc des filles, se tient la chorale des femmes, la chorale des hommes était au jubé près de l'organiste. Le prêtre dit la messe au maître-autel et tourne le dos à l'assemblée. On suit tant bien que mal dans son missel les textes qui sont dits ou chantés en latin. La porte cochère n'est ouverte que pour les mariages ou les enterrements. En principe, les fidèles entrent par les portes latérales : les hommes à droite et les femmes à gauche ; ils restent séparés dans l'église.

Les gens qui chantent ou qui ne communient pas vont à la grand-messe. Au moins la moitié du village participe à l'une des deux messes. Il y a des non pratiquants. D'autres ne vont pas à la messe tous les dimanches et ne communient qu'une fois par an ; ils « font leurs Pâques ». Du temps des Visart de Bocarmé au château de Boquet, le personnel qui n'allait pas à la messe était mis dehors.

En semaine, seuls quelques adultes et les enfants qui préparaient leur communion vont à la messe. C'est surtout pendant les deux guerres que les paroissiens vont au salut (où l'on récite le chapelet) et aux vêpres.

Les acolytes ont leur semaine mais si l'on s'engage, il faut être là tous les jours. Leur tenue est blanche et rouge (noire pour les enterrements). Il y a un chef enfant de chœur ; celui qui sert à droite de l'autel a un rôle différent de celui qui est à gauche. Des réunions sont organisées où les enfants de chœur apprennent ce qu'il faut faire.



Un groupe d'acolytes derrière le presbytère en 1926. Le deuxième en partant de la gauche est Albert Doumont qui devait décéder quelques mois plus tard à l'âge de 10 ans.

Coll. Pascal Rase

Jusqu'en 1935, le bedeau fait régner l'ordre dans l'église. Dans le Larousse du XIXe siècle, le terme «chasse-chien» est le synonyme populaire de bedeau et des dictionnaires wallons d'aujourd'hui renseignent toujours ««tchêsse-tchin» pour bedeau. Leur rôle est de chasser les chiens hors de l'église ; peut-être une métaphore pour désigner des personnes indésirables comme les mendiants par exemple. Georges Deglume, Joseph Dethy furent les derniers bedeaux de Temploux.



Les chaises

Le curé Raucoux raconte : « D'abord les fidèles avaient été autorisés à placer dans l'église des chaises particulières à leur usage moyennant une redevance de 64 centimes par chaise. En faisant le compte sur la période de 1849 à 1859, la fabrique avait constaté que le produit net annuel ne dépassait pas deux cents francs. En 1859, La fabrique a acheté 450 chaises d'église à 2 francs pièce et 6 ans plus tard, 100

chaises à 2 francs 50 centimes. Pour percevoir la recette afférente à ces chaises, on désigna un chaisier qui aurait 25% de la recette à charge pour lui de broser toute l'église, la sacristie et le jubé deux fois par semaine, le lundi et le samedi, de laver les chaises deux fois par an ainsi que l'église en entier et de recurer les ustensiles chaque semaine. »

Jusqu'en 1964, année d'acquisition des chaises actuelles, les chaises dites de la fabrique voisinaient avec des prie-Dieu aux couleurs et aux formes disparates que possédaient certains paroissiens et des chaises dites de la fabrique que l'on payait annuellement à la chaisière ou chaque dimanche au moment de la collecte. La plupart des gens avaient leur propre chaise. Clémentine Massaux, Maria Massaux et Maria Malburny furent les dernière chaisières.

Les nobles et leurs tribunes

Les enfants étaient intrigués de savoir ce qui se passait derrière ces petits rideaux. On ne pouvait les voir puisqu'ils avaient une porte extérieure personnelle (encore visible actuellement). La porte de la tribune était ouverte deux fois durant la messe : la première pour la collecte et la seconde pour qu'on leur porte la communion en premier lieu évidemment. Pour le sermon, les nobles tiraient les rideaux pour voir le prêtre. Lors de la collecte, on passait d'abord chez les Visart puis chez les de Baré : le Comte est supérieur au Vicomte...



On distingue à gauche et à droite les tribunes derrière lesquelles se retranchaient les familles de Donnèa et ensuite Visart de Bocarmé du château de Boquet et des familles de Pierpont et ensuite de Baré de Comogne du château des Fosses.

Coll. Musée de Temploux

Les étapes de la vie

Le baptême

Les femmes accouchent à la maison mais ne peuvent pas sortir avant que l'enfant soit baptisé. Ensuite, la maman va faire ses relevailles, c'est-à-dire se faire bénir par le prêtre lorsqu'elle retourne à l'église la première fois après son accouchement. Le curé va la chercher à l'entrée de l'église.

La confession et la communion

Le samedi, les enfants vont à l'école et partent en rang à confesse... sans rouspéter. Parmi les péchés déclarés : « j'ai oublié ma prière avant le repas ».

Pour être autorisés à faire leur communion, les enfants doivent fournir un justificatif de présence à la messe. A 7 ans, on fait sa communion privée (petite communion) et à 12 ans la solennelle précédée de deux ans de préparation. En fonction du comportement et de la connaissance du catéchisme, les enfants sont classés. Chaque communiant doit avoir un cierge acheté par sa marraine de baptême qui souvent, veut montrer qu'elle a acheté le plus gros ! Munis de ce cierge et d'un nouveau missel, les enfants arrivent en cortège à l'église. Les garçons étreignent à cette occasion leur premier costume et les filles portent une robe blanche et un voile blanc (sorte de robe de mariée en miniature).

J'ai retrouvé la photo de ma première communion. Très belle ! On m'avait fait des crolles ! Robe blanche, chaussettes blanches et un gros nœud blanc dans les cheveux. J'ai aussi un souvenir de la Mission de 1936 à la paroisse avec le curé Renier. Les prédicateurs étaient des rédemptoristes. Ils parlaient surtout de l'enfer avec des flammes perpétuelles et des démons à grande queue qui ati saient le feu en ricanant. Il a fallu survivre à tout cela. J'ai aussi retrouvé un souvenir de la mort de Sœur Ligori qui était la supérieure à cette époque. Encore pire que Sœur Félicie qui me punissait parce que je chantais faux...

(Souvenir d'une Templouoise née en 1924)



Un groupe de communiants dans les années cinquante. A gauche, le vicaire Caminelle. A droite, l'abbé Robert Folon et le curé Dricot.

Coll. Pascal Rase

Le lendemain, elles retournent à la messe avec une autre robe : la robe du lundi. Depuis les années soixante, filles et garçons portent une aube blanche fournie par la paroisse.

En souvenir de ce jour, des images pieuses sont échangées et offertes aux membres de la famille. Des cadeaux sont remis au communiant : en plus du missel, l'enfant reçoit un bénitier, une montre ou un réveil remplacés plus tard par un appareil photo ou une poste transistor. Le dîner de communion est interrompu pour permettre à ceux qui en sont encore capables, d'aller aux vêpres. Pour beaucoup, c'est aussi l'occasion de faire faire sa première photo chez le photographe.

Le mariage

Avant le mariage, les curés sont souvent sollicités par les familles qui veulent connaître la réputation du futur conjoint de leur enfant. On ne se marie pas pendant le carême et il n'est évidemment pas question de vivre ensemble sans être marié. En principe, la cérémonie a lieu dans la paroisse de la fille.

Les funérailles

On sonne le glas lorsqu'il y a un mort. Toutes les funérailles ne sont pas identiques ; il y a différents catafalques à plusieurs étages et la messe est célébrée par un, deux ou trois curés. Ces cérémonies coûtent cher mais rapportent beaucoup à la paroisse.



Une cérémonie de funérailles en grande pompe dans l'église de Temploux. Avec un énorme catafalque, plusieurs prêtres et acolytes et une décoration de deuil dans le chœur.

On remarque à l'avant-plan, le poêle qui chauffait l'église, les bancs de communion et la chaire de vérité.

Photo PHOTAC Namur - Coll. Pascal Rase

Les fêtes religieuses

C'est seulement en 1927 que le curé Renier instaure la messe de minuit ; elle a été interdite durant la dernière guerre puisqu'il y avait le couvre-feu. On chante le *Minuit Chrétien* (notamment Jules et Gabriel Feraux). Il y a beaucoup de monde mais pas de crèche vivante.

La fête de Noël ne connaît ni le sapin ni les guirlandes de lumières ni les cadeaux du père Noël. Noël, chez nous, c'est l'attente de la messe de minuit dans les odeurs pâtisseries des cougnous et des galeties. Le père Noël n'est pas en odeur de sainteté ; on dit qu'il a été inventé par les païens pour supplanter le petit Jésus.

Avant Pâques, les paroissiens de 11 à 60 ans jeûnent. Durant le carême, les enfants mangent moins de friandises et en mettent dans une corbeille à l'école pour ceux qui n'en ont pas. Les adultes se privent également comme cet homme qui met sa pipe sur la cheminée et ne la reprend que le jour de Pâques.

Les jours de l'année voués aux servitudes du travail sont heureusement entrecoupés par les jours fériés, dévotement respectés, croyants et ...moins croyants confondus. Les journées vraiment festives sont celles dédiées aux saints patrons de la paroisse et à quelques autres protecteurs. Le 14 janvier est la journée réservée à la dévotion de Saint Hilaire. La grand-messe solennelle voit s'affairer à l'autel tout un symposium de curés et de vicaires titulaires des paroisses voisines. Les enfants des écoles, en congé régulier, sont tenus d'assister sous la garde de maîtres et maîtresses à la messe ainsi qu'aux vêpres. Les paroissiens s'y joignent d'autant plus volontiers que, ce jour-là, les épouses acceptent que leurs maris après avoir pris un solide apéritif, prolongent la journée à jouer aux cartes dans les cafés.

Les femmes prennent leur revanche le 17 décembre à la fête de Sainte Wivine où elles peuvent bénéficier de quelques moments de « libération » et de libations après la messe. Ce jour-là, on mange les premiers cougnous.

Saint Eloi et Sainte Barbe ont droit eux aussi à leur jour de gloire annuel. Saint Eloi, patron des orfèvres, des forgerons et des agriculteurs est fêté le 1^{er} décembre. Quelques jours plus tard (le 4), les artilleurs, mineurs et carriers fêtent dignement Sainte Barbe. Ces journées sont bien arrosées.

La paroisse organise deux processions. En juin, celle du Sacré-Cœur (le jour de la Trinité ... et du Doudou) part de l'église, des arrêts sont prévus à la chapelle de la Sainte Famille (*rue Manietie*), à la chapelle Ste-Wivine, au cimetière, à la chapelle de la *rue Arsène Grosjean*, au home, et aux deux chapelles de la *rue Cdt Materne*. Cette procession est conduite par « le petit Jésus » et de petits anges.

La procession du 15 août s'arrête dans plusieurs maisons où des reposeirs sont installés : on chante le chapelet. On utilise des flambeaux (qui sont dans le fond de l'église) et on porte le dais. Jusqu'en 1939, l'harmonie participe aux processions.

Il y a aussi les rogations qui se déroulent les trois jours précédant immédiatement le jeudi de l'Ascension. Durant ces processions qui traversent champs et campagnes, on chante les litanies des saints (*ora pro nobis*).

Noël 1927

Le curé Renier raconte :

« A 23h ¾, l'église est presque remplie. Succès !

A minuit, elle est comble. Eclairage complet. Minuit sonne ! Silence religieux. Monsieur Forcille entonne *Minuit chrétien*. Hélas, il avait réveillonné mais quand même, cela ne parut pas trop. »



1 et 2 : Procession le 15 août 1938 au chemin de Moustier. 3 : procession le 11 juin 1950. Le dais de la Sainte-Vierge est porté par (de g. à dr.) Alice Euphrosine, Renée Leurquin et Christiane Toisoul. Ce dais devait être porté par des jeunes filles vierges (en tout cas non mariées). Celui du Sacré-Cœur était porté par des hommes. 4 : A la fin des années cinquante, procession conduite par « le petit Jésus » et de petits anges. Coll. Pascal Rase

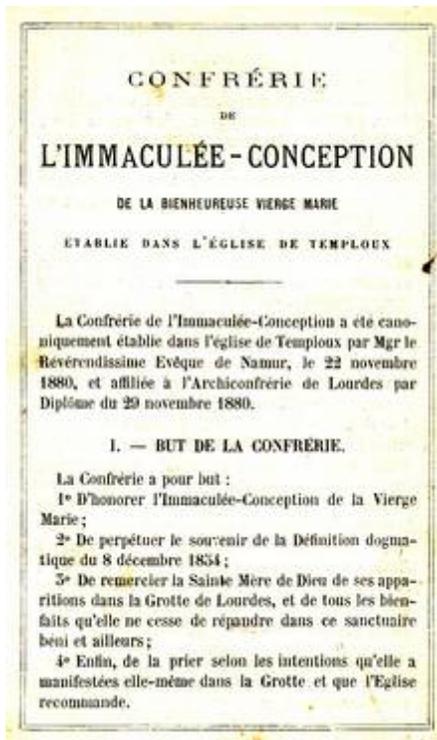


En 1965, un chemin de croix public a été organisé dans les rues du village ; environ 300 personnes y ont participé.

Quatre journées d'adoration ont lieu chaque année : le 15 juin à l'église puis le 15 août à la chapelle des sœurs et le lundi des communions. Le 15 octobre, les curés des alentours y participent et un repas est organisé. Les paroissiens les plus fervents vont faire leur « heure d'adoration ».

Œuvres, confréries et associations

Jadis, la paroisse foisonnait de groupements en tout genre. Citons l'Apostolat de la Prière, l'Association des familles chrétiennes consacrées au Sacré-Cœur, la Congrégation de la Sainte Vierge, la Confrérie du Très Saint Sacrement la Confrérie du Très Saint Rosaire, l'Association de la Sainte-Famille, l'Association de la garde d'honneur du Sacré-Cœur, l'Association des mères et épouses chrétiennes sous le patronage de Sainte-Anne, la Croisade eucharistique...



Le curé Masson écrit : « La Confrérie du Très Saint Sacrement réunit les jeunes gens de 12 à 17 ans et compte 96 membres présidés par un comité de 12 membres. Les réunions ont lieu tous les mois à la Cure au cours desquelles des causeries ou conférences apostoliques sont données. Ensuite, nous nous rendons l'église pour les vêpres et le salut. Lors de l'établissement de cette confrérie en 1910, nous avons offert la présidence d'honneur à Mr Emile Visart, fils du châtelain. Il accepta mais ne parut qu'une fois aux réunions. Il y avait, a-t-il osé avancer dans le comité des douze certains personnages qui lui étaient antipathiques ! Ceci à titre de documentation sur la mentalité de nos châtelains modernes. En 1914, c'est Gaston de Baré, un fils de l'autre châtelain qui vint me demander pour faire partie de la Confrérie mais après un mois, il me rapporta son insigne : il ne veut plus, dit-il, se trouver dans une Société dont le fils de son fermier fait partie ; on avait été indigné au château parce que ce brave jeune homme faisait la cour à la gouvernante de Madame ! »

Nous nous atardons brièvement sur la Confrérie de l'Immaculée Conception établie canoniquement dans l'église de Temploux par l'évêque de Namur le 22 novembre 1880. Vous trouvez ci-contre les buts poursuivis par cette confrérie. Les confrères s'engagent également « à mettre en pratique les leçons que la Vierge Immaculée donna dans ses apparitions diverses, à porter sur eux la médaille de Lourdes, à dire chaque jour au moins une dizaine de chapelet à la Sainte Vierge ». Celles et ceux qui respectent scrupuleusement les règles reçoivent des indulgences¹.

A côté de ces œuvres religieuses, la paroisse a mis sur pied des sociétés de secours mutuels, des syndicats agricoles et une assurance mutuelle du bétail.

1 Indulgence : rémission totale ou partielle, devant Dieu, de la peine temporelle due pour les péchés déjà pardonnés (Larousse).

Saint Hilaire

Né à Poitiers vers 315, Hilaire acquiert une forte culture profane. Bien que marié et père d'une fille, il est, à cause de ses immenses qualités, élu évêque de Poitiers et Pie IX le déclare Docteur de l'Eglise en 1851. Il est mêlé à tous les mouvements de l'Eglise de son époque et, comme il a son franc-parler, l'empereur Constantin l'exile pour un temps en Orient parce qu'il s'est opposé aux Ariens qui nient la divinité du Christ. Il revient ensuite à Poitiers, continue son combat pour la vérité et meurt vers 368.

Il est malaisé de situer l'époque où Saint Hilaire est choisi comme patron de Temploux et titulaire de l'église paroissiale. Il est cependant incontestable que lorsqu'on rencontre le culte de saint Nicolas, évêque de Myre (†313), de saint Hilaire de Poitiers et de son disciple saint Martin, évêque de Tours de 372 à 400, il s'agit de très anciennes paroisses¹.

Au titif siècle, un culte spécial à Saint-Hilaire s'établit dans une partie du village par la construction d'une chapelle et d'un ermitage. De grandes festivités s'organisent à l'occasion du pèlerinage annuel à l'ermitage où affluent de nombreux pèlerins venus demander la guérison de leurs maux, surtout la paralysie et d'une sorte de croute de lait dénommée « mal Saint Hilaire ». Plusieurs anciens prétendent avoir vu des guérisons opérées à l'occasion de ces pèlerinages et la vogue de l'eau Saint Hilaire n'a cessé de se perpétuer jusqu'au milieu du titif siècle.

Le jour de l'Ascension, de nombreux étrangers participent au « grand pèlerinage et voyage à monsieur Saint Hilaire au lieu de Temploux ». A cete occasion, s'organisent dans le village une procession et une kermesse qui sera plus tard transférée au quatrième dimanche de juin, tout en conservant le nom de kermesse Saint-Hilaire. A cete époque, les superstitions et les faux mendiants sont légion et des abus sont constatés, surtout au point de vue du culte. A la demande du curé Fortemps, l'autorité ecclésiastique prend des mesures pour réglementer le culte. Par bulle spéciale datée du 7 juin 1622, sa sainteté Grégoire XV (1621-1623) règle l'ordonnance des fêtes paroissiales et surtout le culte à Saint-Hilaire. La reproduction de cete bulle se trouve en avant-dernière page.

Désormais, la fête de Saint Hilaire est célébrée le 14 janvier, jour anniversaire de sa mort. Elle a été longtemps observée par la population et le jour de congé scrupuleusement respecté. Une grande procession centenaire avec festivités se déroule en principe tous les cent ans. La dernière a eu lieu en 1868...



Saint Hilaire. Statue en plâtre polychrome sur bois du XIX^e siècle conservée au musée de Temploux.

Les curés

Des dizaines de pasteurs se sont succédé dans la paroisse depuis plus d'un millénaire.

1265 Le plus ancien curé cité dans les archives est **Johannes de Ponte**, « investitus de Temploux le 30 septembre 1265 ».¹

1394 **Henri de Warous** se voit conférer la cure de Temploux par Boniface IX le 20 avril 1394 ; il est cité comme chanoine et compteur de Saint-Materne le 8 septembre 1407².

1533 En 1533, le curé s'appelle sire **Jehan Placquet**³.

1587-1594 Dans le registre tenu par les curés de Temploux depuis le début du 19^e siècle, le curé Raucoux cite parmi ses prédécesseurs Messire **Jean Forten** (ou Fortemps), « le sixième des curés de Temploux ». Natif de Braux ès Ardennes, ce gentilhomme de l'état noble est promu à la cure de Temploux en l'an 1587. C'est lui qui « bâtit devant l'église une maison avec jardin qui devint le presbytère ».

Parmi les archives paroissiales, un autre registre stipule « D'abord chapelain à Temploux puis aumônier à Moustier, Fortemps revint à Temploux en 1587 ; il y est curé alors que le village est ravagé par la guerre et presque inhabité. Il se retire à Huy en 1594.

A sa mort en 1619, il lègue par testament la cure de Temploux, les terres appelées « terres des pauvres » à charge de chanter quatre messes par semaine.

La pierre tombale de messire Jehan Forten, portant ses armes, est encore visible dans l'église paroissiale où elle est encastrée dans le mur de la sacristie.

1594-1619 **Hubert de Lamarek**

1619-1628 **Martin Roberty**

Namur était une ville d'étape pour des troupes de toute nationalité qui y passaient pour prendre un temps de repos. En 1630, les soldats bourguignons marquent leur passage par des vols de bœufs ou de poules. On ne connaît pas le nom du successeur de l'abbé Roberty mais ces soldats lui ont volé sa génisse⁴.

1647-1666 **Jehan de Bouloigne** a réparé de fond en comble la maison que son prédécesseur Forten avait bâtie et a fait reconstruire une grange, des écuries et un fournil. Une partie de ces murs construits en briques espagnoles cuites au bois existe encore de nos jours.

1669-1689 **Henry Pontiane**

Après ce pasteur, la paroisse fut sans doute sans curé car les pages des registres paroissiaux de cette période sont blanches, elles ne sont reprises qu'en 1697 par Grégoire Hanzine.

1697-1741 **Grégoire Hanzine**, curé de Temploux et Suarlée, était bachelier en théologie ; il est décédé le 24 avril 1741 à 68 ans dont 44 ans de sacerdoce. Son testament dressé le 27 juillet 1740 stipule "que la sépulture du curé sera dans l'église, qu'il faudra payer 12 sous à la cathédrale Saint-Aubain, que 200 messes seront dites par les pères dominicains de Namur,...". Sa pierre tombale se trouve dans le fond de l'église.

1741-1754 **Pierre-Joseph Flamend**. Les archives ne mentionnent pas de successeur immédiat à ce curé mais le nom du vicaire J.-J. Wautier en 1776 et de D. Liégeois, vicaire à Suarlée en 1779.

1786-1802 **Jean-Martial De Cauwer** est né à Bossière le 23 novembre 1741, La révolution française éclate durant son ministère. Il fuit en 1796 pour se retirer à Bossière jusqu'en 1801.

1802-1816 Après le concordat en 1802, le presbytère est réoccupé par le pasteur de la paroisse. Le curé **Delchambre** en prend possession 1802. A l'époque, il se compose d'un corps de logis et d'un corps de ferme. Le premier compte cinq pièces au rez-de-chaussée et deux à l'étage ainsi que trois mansardes et un fournil détaché. Le deuxième comprend une écurie, une étable et une grange. Ces bâtiments étaient couverts de paille, excepté la partie du presbytère étagée.

1816-1837 **Guillaume Lorge**

1837-1871 Très entreprenant, **Pierre Raucoux** arrive à Temploux en mars 1837. Ce curé dynamique et entreprenant a la volonté de remettre tout en ordre dans la paroisse. Il reconstitue les archives, effectue des réparations à l'église, au presbytère et à ses dépendances, crée l'école des filles et doit gérer le délicat problème des cloches. Retraité en 1871, il meurt en 1880.

1871-1881 **Charles Bertrand**.

1881-1902 **Albin Collard**⁵ avait été vicaire à Temploux du temps de l'abbé Raucoux. En 1885, il décide de placer une horloge publique sur la tour de l'église et fait appel à la Jeunesse (Georges Bodart, Paul Misson, Louis Delchevalerie, François Rosart, Désiré François et Alphonse Lombet) pour organiser la collecte qui rapporte 556 francs. L'horloge à trois corps de rouages avec régulateur électrique est commandée à la firme Michiels de Malines pour 1965,70 frs et est placée à la fin de cette année.

1902-1906 Dès son arrivée à Temploux, **Alphonse Masson**, ancien curé d'Upigny travaille à obtenir une nouvelle église, l'église existante ne semblant pas digne de restauration. Nous l'avons vu ci-avant, les édiles communaux ne sont pas de cet avis. Le curé Masson sent une hostilité systématique à son projet de la part de la commune et excédé, envoie une lettre très agressive reprochant au bourgmestre et à son premier échevin « leur mauvaise administration communale et leur opposition systématique à la construction d'une nouvelle église » mais le curé a omis de signer la lettre ; le bourgmestre la montre un peu partout, « ce qui mis le feu aux poudres et on vit se préparer des manifestations hostiles contre le pasteur ». Le bourgmestre transmet la lettre à l'évêché qui décide de permuter avec l'abbé Lardot.



« On ordonna à l'abbé Masson de ne pas parler aux paroissiens le dernier dimanche qu'il passait parmi eux. Il ne parla point mais... il fit ses adieux tout en larmes. » Cet épisode laissa des traces dans le village et fit capoter la majorité aux élections communales de l'année suivante⁶.

1906-1922 **Eusèbe Lardot**⁷ doit donc permuter sur le champ avec l'abbé Masson. On lui laisse avec réticence le droit de célébrer à Lisogne le dimanche suivant pour faire ses adieux à ses paroissiens. Nous avons vu dans un chapitre précédent qu'il a d'abord été favorable à la construction d'une nouvelle église puis s'est rallié aux avis autorisés qui, heureusement ont permis de sauver (et d'agrandir) l'église de Temploux. Il deviendra ensuite doyen de Ciney. Son vicaire était Joseph Henrion.

1922-1926 Né en 1869, **Ephrem Louyest** est professeur de rhétorique au séminaire de Floreffe de 1895 à 1902 puis curé de Sart St-Laurent, de Evrehailles. Avant de rejoindre Temploux, il est curé de Saint-Jean-Baptiste à Namur en 1918. C'est sous son ministère que la statue du Sacré-Cœur est abattue le 23 avril 1921. Ce sacrilège donnera lieu à une cérémonie de réparation présidée par l'évêque de Namur⁸. Il sera ensuite chanoine à la cathédrale de Namur. Son vicaire était Hadelin Arnould.



1926-1942 **Fernand Renier** arrive de l'Institut Saint-Louis. Dès sa prise de fonction, il écrit que « l'église est inachevée, la population laissée à elle-même, les comptes en déficit, le presbytère délabré, les ornements hors d'usage et le linge d'autel à renouveler ». Apparemment, tout cela est réglé en 1934 : « Excepté les orgues, tout a été remis à neuf grâce à l'administration communale, aux familles Visart et de Baré et aux contributions locales. » Vers 1925, les premières représentations théâtrales mixtes débutent à Temploux. Le curé Renier et les autorités communales crient au scandale et le curé fonde en 1927 le Cercle dramatique composé uniquement d'hommes. Son vicaire était Joseph Famerée.



1942-1950 **Marcel Dropsy**. Durant la guerre 1940-1945, les Allemands apprennent que des résistants sont cachés au Fayt. Ils effectuent des perquisitions dans tout le Fayt à leur recherche. Des personnes en vue du village sont prises en otage (le bourgmestre Duchemin, le secrétaire communal Pirotie et le curé Dropsy). Ils sont libérés peu après⁹. En 1948, conflit et échange de lettres acides entre le curé Dropsy et le bourgmestre Hôte. Lors d'une manifestation de sympathie organisée par le comité des fêtes à l'égard de l'administration communale, le collège souhaite prendre place dans le chœur de l'église. Cette présence n'est manifestement pas souhaitée et les édiles sont refoulés. Le bourgmestre rétorque : « je tiens à vous prévenir que si ce jour le chœur de notre église me fut fermé, il est inutile dès à présent de compter sur ma présence officielle pour toutes cérémonies religieuses. » Son vicaire était le R.P. Coomans, prémontré. On raconte que ce vicaire flamand avait beaucoup de succès lors des confessions parce qu'il ne comprenait pas bien ce que les paroissiens lui racontaient.

1950-1963 A l'initiative de **Maurice Dricot**, de son vicaire Marcel Caminelle et des anciens de la "dramatique", la construction d'une salle des fêtes est décidée. L'idée venant du clergé, la vicomtesse de Baré de Comogne est heureuse de prêter son parc pour les fancy-fair (il y en eut une dizaine) qui servent à récolter l'argent pour la construction de la salle Saint-Hilaire.



1963-1967 Après le ministère « bon enfant » du curé Dricot, **Albert Beaufays** arrive de Ohey. De ses premières visites chez les paroissiens, il retient que beaucoup souhaitent du changement. Le 15 décembre 1963, il crée le patro des filles (6 dirigeantes et 35 patronnées) et le 29 décembre celui des garçons (30, dirigeants compris). Il met sur pied en 1965, le chemin de croix public dans les rues du village.



Vicaire dominical : RP Emile de Suarlée.

1967 Intérim du **Père Louis** (Louis Fierens), père des Sacrés-Cœurs. En août 1967, c'est lui qui remplissait les fonctions de curé lors des prémices d'Etienne et Jean-Pierre Poncein. Il est l'un des principaux organisateurs de cette journée marquée par la retransmission de la messe à la télévision¹⁰.



1967-1973 **Pierre Dahin** était vicaire à Florennes avant d'arriver à Temploux. Il marque ces quelques années passées dans la paroisse par les importants travaux effectués à l'église.



Après avoir été ensuite curé à Salzinnes et à Belgrade, il est actif dans les paroisses namuroises de Saint-Jean et Saint-Nicolas avec l'abbé Paul Malherbe auprès des plus démunis. Les paroissiens qui l'ont connu gardent le souvenir de célébrations lumineuses et de paroles libératrices n'hésitant pas à bousculer une église empêtrée dans ses traditions. Le Père Louis est resté vicaire durant cette période.

1973-1977 Auparavant curé de Sovet, **Auguste Hiernaux** sera ensuite curé de Flawinne. On se souvient de sa simplicité, de ses contacts humains, de son caractère généreux et sa bonté naturelle. Il a fait partie du comité du Football club Temploux.



Vicaire dominical : Père Christian Lamotie.

1977-1993 Directeur de collège en Italie avant d'arriver à Temploux, le RP **Léon Beckers** relance le patro de Temploux grâce à l'appui du patro de Belgrade dont il est l'aumônier. Son souci constant est d'ouvrir plus largement l'Eglise et d'y voir les laïcs y assumer leur mission. Il se consacre à promouvoir le rôle des laïcs dans l'Eglise. Très proche des gens et singulièrement des jeunes, il laisse le souvenir d'un homme extrêmement bon, chaleureux avec une faculté d'accueil dont il avait le secret.



Vicaire dominical : RP Christian Lamotie.

1993-1995



Le **Père Christian** (Léon Lamotie) a été administrateur de la paroisse. Arrivé chez les Pères des Sacrés-Cœurs à Suarlée en 1951, il enseigne principalement le latin et le grec mais aussi le français et la religion. La simplicité est probablement la qualité qui le caractérise le mieux. Parfois un peu distrait, il n'oublie jamais de visiter les malades et les personnes seules.

1995-1996

Le **Père Charles-Marie** (Adolphe Collet), lui aussi Père des Sacrés-Cœurs a été administrateur durant une bonne année.

1996-1999



Le Père **Pierre Ferrière** s.j. a vécu plus de 20 ans au Congo-Kinshasa, au Burundi, au Rwanda. Il ne résidait pas à Temploux mais au centre spirituel La Pairelle à Wépion où il organise encore aujourd'hui des retraites. Il a écrit deux petits livres sur Etiy Hillesum et sur Pierre Favre, le premier jésuite.

1999-2000



Premier prêtre africain, dans notre paroisse, l'abbé **Gilbert Kisomo** a eu beaucoup de difficultés pour s'adapter à la mentalité européenne ...et temploutoise.

2000-2009



En 1989, **Jean Imberechts** quitte la paroisse de Han-sur-Lesse pour s'en aller en Amérique du Sud, au Pérou, exercer son sacerdoce au milieu des pauvres de Lima. Membre de la Fraternité Œcuménique Internationale (F.O.I.) il continue à courir le monde durant son ministère à Temploux. Il y accueille nombre de prêtres venant des quatre coins de la planète : une ouverture vivifiante pour notre paroisse. Il a mis sur pied l'assemblée paroissiale.

2009-2010



Ensuite, le manque de prêtres devient difficile à gérer pour l'évêché qui veut à tout prix maintenir un prêtre dans chaque paroisse. En septembre 2009, l'abbé **Léon Barabwiriza** est nommé vicaire à Temploux et c'est Christian Florence, doyen principal de Namur qui remplit officiellement la charge de curé de la paroisse.

2010-2014



Durant cette période, **Alain Lukanga** est le prêtre habitant au presbytère de Temploux. Officiellement, il est vicaire à Saint-Servais, Belgrade, Flawinne et Temploux. Les abbés Victor Abagna Mossa et Guy Desmet sont les curés in solidum de ces paroisses. En 2011, le premier cité est nommé évêque d'Owando (Congo) et est remplacé par le Père Jean-Pierre Nlandu. Alain Lukanga a fondé l'ASBL Famille Debout, organisation qui vise à promouvoir l'éducation et le développement culturel des familles africaines et belges en les aidant à mener une vie décente. Alain a tenu un rôle dans *Deux pour le prix d'un*, le spectacle des Planches à Magnétie.

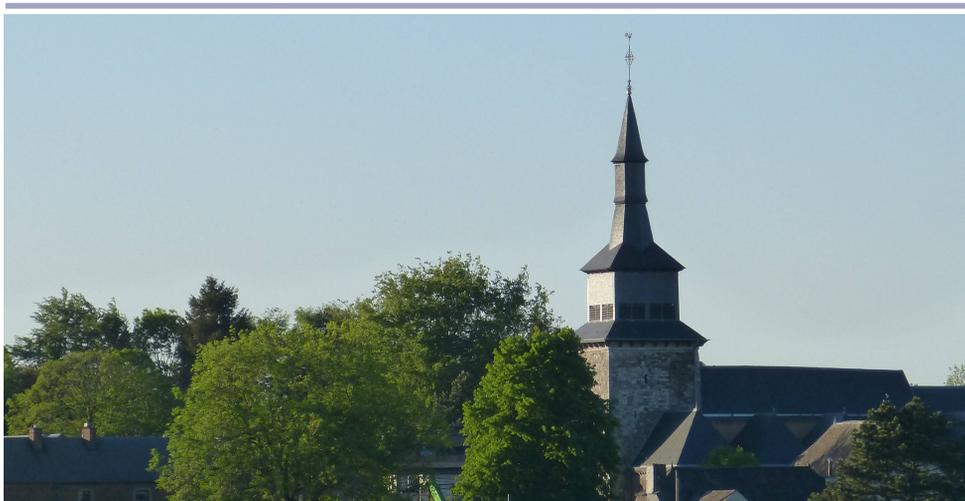
2014-...

Depuis septembre 2014, l'abbé **Freddy Mulopo** est curé de Temploux et Suarlée. La rubrique *Gens de Temploux* lui sera consacrée dans le prochain numéro de *Temploux infos*



NOTES

- 1 V. BARBIER, *Histoire du monastère de Géronsart, de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin*, Namur, 1886.
- 2 *Lettres de Grégoire XI*, Volume 20, Institut historique belge de Rome, 1962.
- 3 A. GILON, *Histoire de Temploux* dans *Le Guetteur Wallon* n° 1-1971.
- 4 F. JACQUET-LADRIER, *Exploits des soldats bourguignons à Namur en 1630* dans *Le Guetteur Wallon* n° 1-1982.
- 5 Lors d'une cérémonie de communions privées, l'abbé Collart dut grimper sur un autel pour saisir une statue de la vierge en feu. Cet épisode a été raconté par Christian Laurent dans les numéros 82 et 83 (décembre 1993 et janvier 1994) de *Temploux infos*.
- 6 Cet épisode a été évoqué dans les numéros 100, 102, 105 (juin, août et novembre 1995) de *Temploux infos*.
- 7 L'abbé Lardot a vécu la journée du 23 août 1914 où plusieurs maisons de la chaussée ont été incendiées par les Allemands. Son témoignage paru dans les *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg* (Chanoine Jean Schmitz et Dom Norbert Nieuwland) a été reproduit dans le numéro 142 (février 1999) de *Temploux infos*, p. 5.
- 8 Voir les numéros 109, 110 et 111 de *Temploux infos*.
- 9 Voir le numéro 122 de *Temploux infos*.
- 10 Plusieurs pères des Sacrés-Cœurs ont été curé, vicaire ou administrateur de la paroisse de Temploux : les pères Caminelle, Louis, Christian, Léon Beckers et Charles-Marie. Leur personnalité a été évoquée dans le n° 163 de *Temploux infos* de janvier 2001.





Bulle spéciale du Pape Grégoire XV du 7 juin 1622 réglant l'ordonnance des fêtes paroissiales et principalement du culte à saint Hilaire à Temploux (voir page 36)
Archives de la Paroisse de Temploux



 **MÉGHANE - INFOGRAPHISTE** 

+32(0)81 58 86 06 www.copyhouse.be
meghane@copyhouse.be [copyhouse.jambes.naninne](https://www.facebook.com/copyhouse.jambes.naninne)

Atelier • Bureau • Compo : 28 rue Pieds d'Alouette - 5100 Naninne
Magasin : 100 Av. Jean Materne - 5100 Jambes • +32(0)81 30 86 06



Chateau de Namur
Hôtel **** - Restaurant d'application

